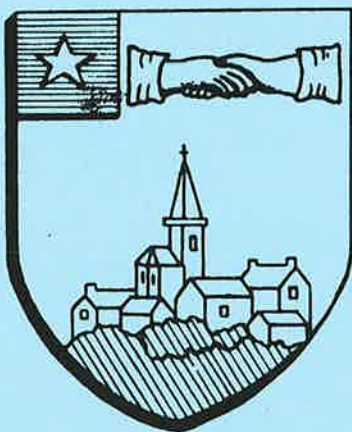
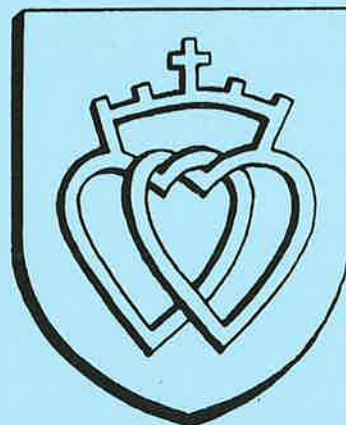




LA ROCHE-SUR-YON



AMICALE



VENDEE

PHILATELIQUE YONNAISE

*BULLETIN TRIMESTRIEL
DE PHILATELIE ET D'HISTOIRE POSTALE*



LE CENTRE DE TRI POSTAL



N°33

Amicale Philatélique Yonnaise

C.C.P. 2898.26 M
NANTES

Ce qu'elle est :

Fondée en 1943, l'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE, fédérée sous le N° 234-XV, compte 125 adultes et 60 jeunes.

Elle regroupe des philatélistes et des cartophiles.

Monsieur Y. PAUVERT occupe la charge de président.

Les principaux services de l'A.P.Y. :

- des réunions mensuelles.
- un service d'échanges au moyen de circulations à domicile.
- un service de nouveautés France-Monaco.
(tous les deux absolument gratuits)
- une bibliothèque.
- ...des informations en tous genres...Y compris un
BULLETIN TRIMESTRIEL.

Les réunions.

Les adultes se réunissent une fois par mois, en principe le 1er jeudi du mois à 20 h 30 à la cité Bretagne, Boulevard des Etats-Unis, dans les locaux du club du 3ème âge.

Les philatélistes isolés y sont cordialement invités.

Les jeunes se réunissent également à la cité Bretagne, le dimanche à 10 h 30.

CALENDRIER DES REUNIONS :

<u>LA ROCHE SUR YON</u>		<u>SECTION DU HAUT BOGAGE</u>
<u>ADULTES</u>	<u>JEUNES</u>	<u>ADULTES</u>
6 mars	9 mars	CENTRE
10 avril	13 avril	SOCIO-CULTUREL
15 mai	11 mai	MONTAIGU
5 juin	8 juin	le 2ème vendredi du mois
3 juillet	6 juillet	à 20 h 30
4 septembre	14 septembre	
2 octobre	12 octobre	<u>JEUNES</u>
6 novembre	16 novembre	à la même adresse
	7 décembre	le 2ème samedi du mois
DIMANCHE 14 DECEMBRE		à 14 h
à 10 heures		
ASSEMBLEE GENERALE		

PRINCIPALES DATES EN RAPPORT AVEC LES ACTIVITES DE L'A.P.Y.

- 8 et 9 mars EXPOSITION DEPARTEMENTALE JEUNES A MONTAIGU
- 19 et 20 avril CONGRES ET EXPOSITION REGIONALE JEUNES A FONTENAY-LE-COMTE
- 17 et 19 mai CONGRES ET EXPOSITION NATIONALE A NANCY
- 14 décembre ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.P.Y.

BULLETIN

DE L'AMICALE PHILATELIQUE

YONNAISE

Numéro 33

Décembre 1986

S O M M A I R E

1	Sommaire	
2	Le mot du Président	Y. PAUVERT
3 à 8	La Vie de l'Amicale	
9 à 12	Histoire Postale de la Vendée	E. MOREAU
13 à 28	Le Bureau de Poste aux Lettres de La Chataigneraie (1700-1900)	M. BRUNO
29 à 38	Les Bureaux de Passe	+ A. RECOQUILLON
39 à 46	Les Lettres recommandées "provisaires" en Vendée (1943-1948).....	Y. PAUVERT
47 à 51	Nos amis ont trouvé...	d'après J. RENOLLAUD
52	Les élections des sénateurs (sept 86)	
53 à 54	Un regard sur la Presse Philatélique	E. MOREAU

Directeur de la publication : Yves PAUVERT

Impression des textes : A.T.A.C.

*Impression des pages publicitaires : Imprimerie GOUIN
Les Pelleriaies*

AUBIGNY

Le (dernier) Mot du Président

Chacun de vous est maintenant au courant, le président va passer le flambeau après 9 années au cours desquelles il a tenu la barre de l'Amicale et tenté d'apporter quelques idées nouvelles.

Il vous appartient de conclure et j'ose espérer que la majorité d'entre-vous est satisfaite. Mais on ne peut être juge et partie !

Beaucoup vont se poser la question de connaître les raisons profondes de mon départ. Je vous rassure de suite : il n'y en a AUCUNE, si ce n'est le fait que la soixantaine me guette en 1987 et que j'estime devoir laisser la place à un autre président que le Conseil élira ce mois-ci. Il n'y a aucun différend entre nous, je dirais même au contraire, "tout baigne". Je pense qu'il ne faut pas s'imposer, mais savoir se retirer de l'avant-scène au moment où aucune critique n'est formulée. Et puis, on dit et écrit très souvent qu'on se doit d'assurer la relève, que les jeunes doivent trouver place et responsabilités dans les Amicales philatéliques, qu'il est nécessaire de les initier à tous les rouages... C'est vrai et c'est mon opinion. Ne pensez surtout pas que la génération montante vise les responsabilités, mais je crois qu'elle doit prendre place au sein des Conseils de nos associations afin d'en comprendre tous les rouages, d'en mesurer les difficultés et apporter un sang nouveau. Et, puisque la section du Haut-Bois va s'ériger en Amicale indépendante, voilà qui va nous permettre de renouveler l'équipe en grande partie.

On m'a pressé de tout côté en usant de tous les subterfuges, invoquant le fait qu'on "n'abandonne pas une équipe qui gagne". Peut-être ai-je tort, peut-être ai-je raison, mais je ne reviendrais pas sur ma décision.

Et puis, s'il est dans mon caractère d'accepter un rôle, une fonction, une servitude même lorsque je sais pouvoir m'y consacrer totalement, je ne suis pas sûr aujourd'hui que l'irréparable outrage des ans ne pèse trop lourd sur mes épaules dans les prochaines années....

Je ne saurais quitter la présidence sans remercier tous ceux -ils sont nombreux et se reconnaîtront- qui m'ont aidé par leurs conseils ou leurs critiques dans un rôle souvent difficile à tenir. Sans regret, sans amertume, je laisse une place bien nette à mon successeur auquel je souhaite beaucoup de courage et d'opiniâtreté.

De ces neuf années, je tire un bénéfice moral : je me suis fait beaucoup d'amis. N'est-ce pas là l'essentiel.... Nous nous rencontrerons souvent et longtemps encore, c'est mon vœu le plus cher, pour vous comme pour votre "ancien président". A bientôt donc et merci à tous !



Le Comité de Rédaction du Bulletin prend note avec beaucoup de regret de la décision de Mr PAUVERT de ne pas accepter un nouveau mandat de président.

Le Comité ne peut empiéter sur les attributions de l'Assemblée Générale et du Conseil de l'Amicale. Il se contente donc de remercier très vivement Mr PAUVERT tant de l'appui constant apporté au Bulletin, lancé en décembre 1978 sous sa présidence, que de ses nombreux et savants articles. Il reste persuadé que Mr PAUVERT continuera au moins d'apporter sa précieuse et amicale contribution à notre revue.

Merci d'avance.

Le Comité.

LA VIE DE L'AMICALE

Quelques nouvelles de l'Amicale

..... du noir au rose

*Madame CHERET a eu la douleur de perdre sa mère
dont les obsèques ont été célébrées le jeudi 11 septembre.
Qu'elle trouve ici l'expression de nos condoléances.*

*Claude ELOUARD est passé devant Mr le Maire
le 3 octobre.
Tous nos vœux de bonheur !*

*Dominique PAYEN et son épouse Marie-Hélène ont
hérité de deux beaux jumeaux François et Charles
le 6 novembre.
Que maman, papa et bébés se portent bien et soient
heureux, en attendant que ces chers petits deviennent
de bons philatélistes comme fut leur père.*



Une manifestation mémorable

LES JOURNEES PHILATELIQUES

ET CARTOPHILES DE L'OUEST

L'exposition des 11 et 12 octobre organisée à la Salle des Fêtes du Bourg, à l'instigation du Président Y. PAUVERT, marquera dans les annales de l'A.P.Y. et même de la région.

Sous le titre de JOURNEES PHILATELIQUES ET CARTOPHILES DE L'OUEST nous souhaitions offrir aux philatélistes, aux collectionneurs de timbres-poste ou de cartes postales, voire au grand public, un ensemble d'animations susceptibles de satisfaire des publics très différents.

A la demande du G.P.C.O., surpris du forfait inattendu de La Rochelle, nous avons accepté d'intégrer dans notre manifestation l'exposition régionale adultes de la XVème Région, c'est-à-dire non seulement la partie thématique, comme à St André d'Ornay il y a 3 ans, mais aussi les participations classiques; au total, ce sont donc 58 cadres classiques, plus 101 cadres thématiques, que nous avons présentés en concours.

A cela, ajoutons 63 cadres de participations venues du Grand-Ouest, de Concarneau à Tours, en passant par Nantes, Angers, Sablé.

En plus les visiteurs ont pu admirer aussi d'excellentes collections de cartes postales jamais vues encore à La Roche.

La mise sur pied d'une telle manifestation n'aurait pas été possible sans l'aide substantielle de la Mairie de La Roche, qu'il faut remercier très vivement, et sans le concours très amical des autres sociétés vendéennes qui ont prêté leur matériel et leurs bras.

Les participations ? Elles étaient, dans l'ensemble, d'excellente qualité; le Président BISCARA a dit -et écrit- que l'exposition était "splendide, digne d'une nationale".

Encore fallait-il prendre le temps de la regarder de près !

De surplus, pour pallier en quelque sorte l'absence de négociant philatélique au chef-lieu, nous avons invité, à titre gracieux, 17 commerçants patentés. La marchandise présentée ne manquait certes pas d'intérêt.

Nous présentions aussi au magnétoscope un résumé de la vie de Paul BAUDRY, court spectacle apprécié de nombreux visiteurs.

Hélas, le montage audiovisuel "Comment monter une belle collection" n'est arrivé que le lundi 13 octobre à La Roche, quoiqu'expédié de Toulouse, en recommandé le lundi précédent. Nous nous excusons auprès de tous ceux qui attendaient ce document et l'ont réclamé.

Par contre, Mr. LEVILLAIN a fait le dimanche matin une conférence très intéressante qui concernait au fond presque autant les classiques que les thématiques, puisqu'une grande partie de l'exposé a été consacrée à développer cette question : "Que faut-il exposer ? qu'est-ce qui fait l'intérêt d'une pièce ? "

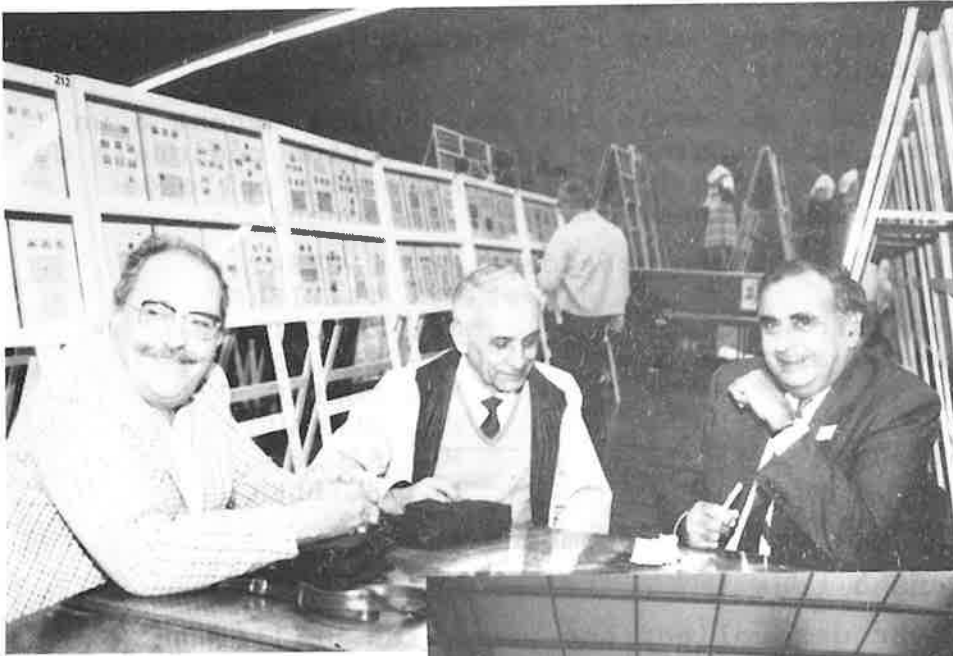
Une soixantaine d'auditeurs étaient présents, mais de très nombreux collectionneurs peuvent regretter de n'avoir pu (ou voulu) y assister.



Une vue partielle
de la salle du Bourg

Les collections de
cartes-postales
placées sur l'estrade





Trois joyeux compères
Mr. BISCARA, Mr. BRUNO
Mr. PORCHER

Mr. BISCARA s'adresse
à l'assistance avant
la lecture du palmarès



Un bureau temporaire apposait une oblitération illustrée sur une enveloppe et une carte éditées en souvenir du centième anniversaire de la mort du peintre yonnais Paul BAUDRY.

Ces documents philatéliques sont évoqués un peu plus loin dans ce numéro.

Et l'intendance ?

C'est un plaisir de constater qu'un certain nombre d'amicalistes ont retroussé leurs manches. Mais les sociétés voisines avaient délégué leurs membres les plus actifs.

Au montage, réalisé en moins de 5 heures, plus de dix sociétés étaient représentées; le démontage a été effectué en une heure, grâce à des aides nombreuses.

Un grand merci à toutes celles et à tous ceux, de La Roche, de Luçon, Fontenay, Les Herbiers, Cholet, Loudun, Nantes, Poitiers, Vannes, Caen, Concarneau et de tant d'autres villes encore, qui ont contribué au succès de cette manifestation.

Le dimanche soir, un repas simple, mais très amical, et qui a laissé d'excellents souvenirs, clôtura ces deux journées, qui furent, sous la direction du président PAUVERT, une réussite incontestable, des "journées merveilleuses" comme l'écrit le président BISCARA.

LES COLLECTIONS YONNAISES A L'HONNEUR.

Cette exposition a surtout marqué une magnifique percée des collections de nos amicalistes.

A notre connaissance, une seule collection appartenant à un membre de l'A.P.Y. avait été distinguée en exposition régionale de sélection et admise à concourir à l'échelon national : celle de Didier LAPORTE en 1984. Cette année, l' A.P.Y. a conquis :

deux médailles de vermeil avec son président	Mr. PAUVERT
	et Mr. OLIVIER
une médaille d'argent avec	Mr. LAPORTE
trois médailles de bronze argenté avec	Mr. ELOUARD
	Mme MOREAU
	Mr. HURTAUD
une médaille de bronze avec	Mr. RIOBE
un diplôme pour	Mr. SEILLER

Ce sont huit "apystes" qui ont été récompensés !

Nos félicitations à tous !

Verra-t-on un jour des collections yonnaises briller en exposition nationale, alors que jusqu'ici aucune n'y a participé en adultes (mais souvent en jeunes!) ? - Quand on voit ce que le président PAUVERT a fait en si peu de temps et à titre d'essai...



Mr. PAUVERT recevant un joli vase de cristal des mains de Mr GLEMAREC, président du Groupement de Bretagne



Mr. Michel OLIVIER recoit une coupe pour son excellent travail (médaille de vermeil).



Le bureau de vente
des souvenirs.....
avec Mr. Mercier,
Président de l'A.P.
de Luçon
et son épouse

Une autre vue
de la salle



EN GUISE DE POSTFACE

AMICALE et AMITIE

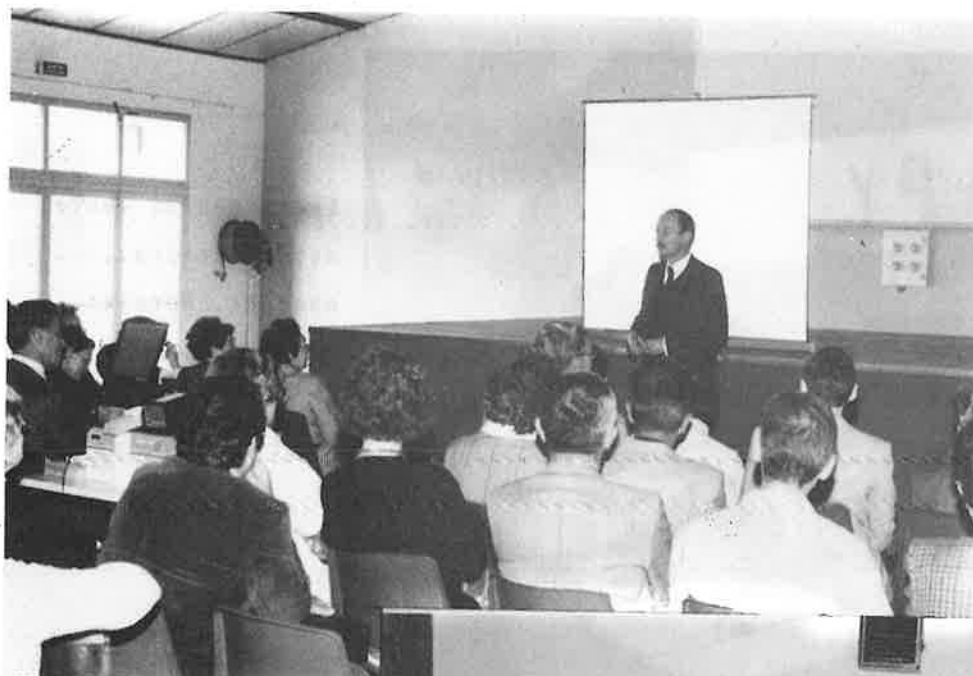
Une amicale, en principe c'est un groupe d'amis réunis pour la poursuite d'un même but; "en principe" car nos sociétés dénommées "amicales" ne sont trop souvent que des groupements d'intérêts.

Alors ça fait rudement plaisir quand un ami vous écrit :

"Merci du bon moment passé chez vous, avec vos amis,
qui sont aussi, maintenant, les miens."

Durant ces excellentes journées d'octobre, de nombreuses amitiés se sont nouées et, allions-nous dire, ce n'est pas le moindre intérêt de la manifestation.

E.M.



Mr. Levillain
de l'A.F.P.I.
au cours
de sa causerie

Le groupe des
exposants et auditeurs
après la lecture
du palmarès



AUTRES ACTIVITES DE L'AMICALE

Notre société continue à organiser, ici ou là à titre de propagande, des expositions de bien moindre envergure.

C'est ainsi que Mr. Y. DROUET, membre de l'A.P.Y. et agent du Crédit Agricole, a aimablement proposé d'organiser une petite exposition itinérante dans les agence de certaines communes de la grande banlieu Yonnaise, et, sauf erreur ou omission, à :

AUBIGNY - VENANSAULT - MOUILLERON - NIEUL.....

Des extraits de collections de jeunes sont présentées et donnent lieu notamment à des visites d'écoles.

A la GRANGE, quartier de la Généraudière, plusieurs bonnes collections ont été présentées du 1er au 5 décembre.

La Maison de Quartier avait centré ses activités sur les ECONOMIES D'ENERGIE. On a donc pu admirer, en philatélie, de bonnes participations sur les Barrages hydroélectriques, l'Atôme, l'Electricité, le Charbon.....

AU JOUR LE JOUR

L'HISTOIRE POSTALE DE LA VENDEE

QUE S'EST-IL PASSE A OLONNE-SUR-MER ?

Nous découvrons dans l'excellent ouvrage du Dr RAYNAUD "LES MACHINES A AFFRANCHIR DE BUREAU SATAS ELECTRONIQUE SEG" la photocopie de la vignette reproduite ci-dessous, avec la légende "Destruction totale du bloc imprimant."

Il fallait tenter d'éclaircir ce problème, en s'adressant aux meilleures sources, théoriquement.

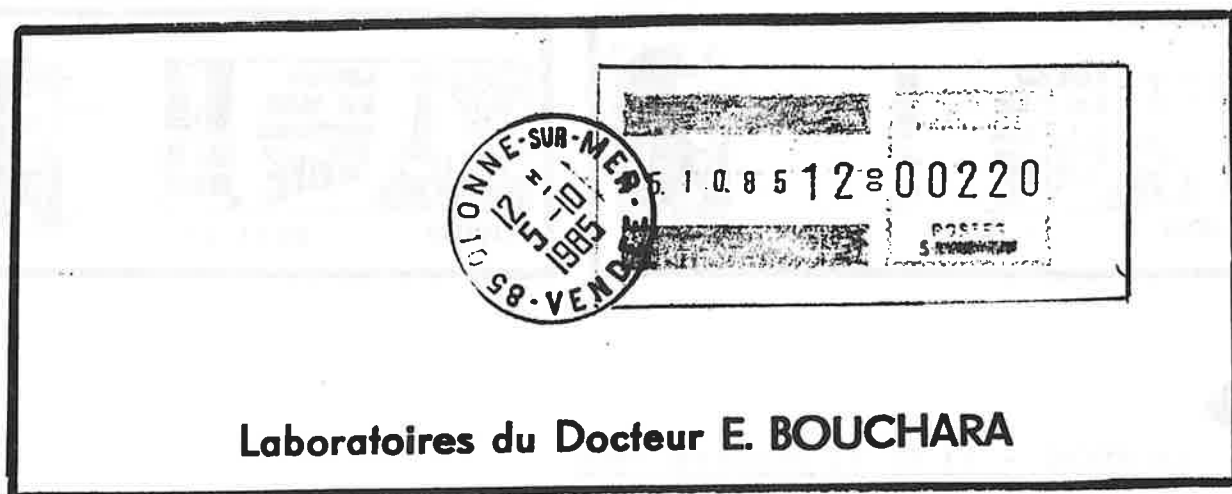
Nous avons ainsi appris que la Satas SEG d'Olonne, livrée au bureau le 2 novembre 1984, avait été mise réellement en service le 15 novembre seulement.

En octobre 1985, elle eut une panne importante qui nécessita son remplacement provisoire par une machine de dépannage qui ne comporte pas - et c'est normal - de numéro de poste comptable, de nom de bureau ou d'indication de département.

Cette utilisation de machine de dépannage est elle fréquente ?

Nous demandons aux amis de toute la Vendée de nous signaler immédiatement (le jour même) tout emploi de machine de remplacement qu'ils pourraient constater.

FIGURE 22: DESTRUCTION TOTALE DU BLOC IMPRIMANT

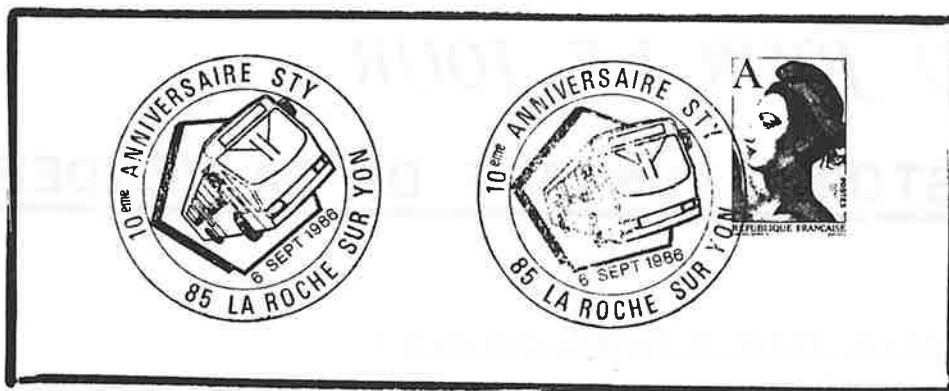


6 septembre : 10ème anniversaire de la Société des Transports Yonnais.

Cet anniversaire a été marqué par des festivités nombreuses et très réussies.

Parmi des réjouissances, une bonne exposition philatélique dans le hall du Conservatoire de Musique, sur le thème des Transports Urbains

Un bureau temporaire avait été demandé pour le samedi 6 septembre. L'oblitération a été apposée sur moins de 400 plis, ce qui en fera dans les années à venir, une authentique rareté.



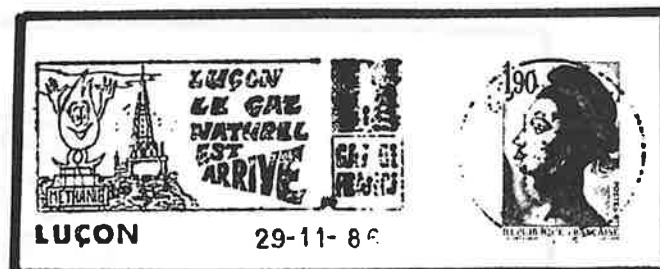
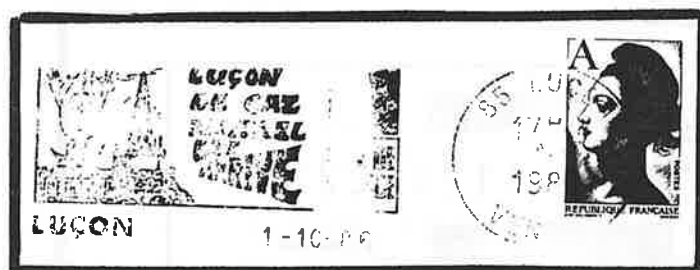
LUÇON, le 1er octobre

Le Gaz de France aurait aimé fêter philatéliquement son arrivée à Luçon comme il l'avait fait - dignement - à Montaigu, pour ne parler que de la Vendée.

Hélas ! une flamme a bien été utilisée, mais les "PREMIER JOUR" sont horribles et Méthanie rit jaune.

Il paraît que les services compétents ont réussi à améliorer un peu la frappe par la suite.

Voici le 1er jour du 1er octobre et le dernier du 29 novembre :



LA ROCHE - 11 et 12 octobre 1986

OBLITERATION ILLUSTREE PAUL BAUDRY

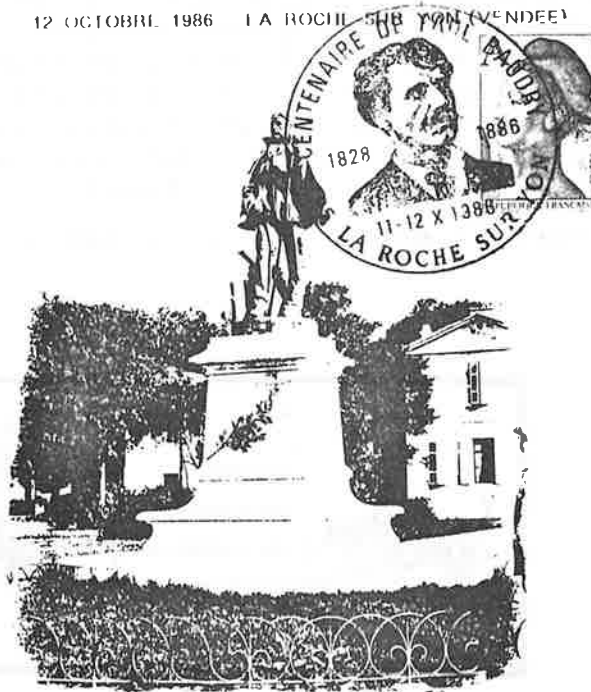
A l'occasion des JOURNEES PHILATELIQUES ET CARTOPHIQUES DE L'OUEST, dont il est question par ailleurs, l'A.P.Y. avait émis deux souvenirs :

- une carte sépia.
- une enveloppe 22X11 cm (réduite ici pour les besoins de la mise en page)

Il ne reste que très peu d'exemplaires disponibles de ces documents.

11 12 OCTOBRE 1986 LA ROCHE-SUR-YON (VENDÉE)

JOURNÉES PHILATELIQUES ET CARTOPHILES DE L'OUEST



AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE

LA ROCHE-SUR-YON Statue de Paul Baudry

CENTENAIRE DE LA MORT DE PAUL BAUDRY
né à Bourbon-Vendée le 7 Novembre 1828
mort à Paris, le 17 Janvier 1886

AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE
JOURNÉES PHILATELIQUES ET CARTOPHILES DE L'OUEST
11 et 12 Octobre 1986 - La Roche-sur-Yon (Vendée)



LA FLAMME DE LA CHATAIGNERAIE (12 NOVEMBRE)

Après quelques tribulations (il semble que la plaque représentant la flamme et le bloc-dateur aient eu du mal à se trouver en même temps à LA CHATAIGNERAIE), la flamme d'oblitération a été mise réellement en service, pour l'ensemble du courrier, le mercredi 19 novembre, mais les enveloppes déposées d'avance au guichet ont reçu une oblitération à la date prévue initialement pour l'utilisation (un mois avant l'exposition).

Elle devrait être retirée le samedi 13 décembre.



CE QUI EST PREVU POUR LES MOIS A VENIR

à SAINT LAURENT-SUR-SEVRE

La belle flamme annoncée depuis des mois est bien arrivée à bon port, mais elle ne sera utilisée qu'après la réception des travaux de réfection actuellement en cours au bureau de St Laurent, laquelle réception donnerait lieu si nos renseignements sont exacts, à l'impression d'un souvenir philatélique comme les instances départementales des P.T.T. en ont pris l'heureuse habitude.

Les festivités seraient prévues (sous toutes réserves) pour début janvier.

à MONTAIGU, une flamme illustrée "GAZ DE FRANCE" devrait être utilisée en alternance avec celle du Tournoi de football de Pâques.

En principe, les six mois précédant Pâques seraient réservés au Tournoi, les six mois suivants au Gaz de France.

Nous ne devrions donc voir surgir la flamme "Gaz de France" qu'après Pâques 1987.

* * * * *

NORMAL ? PAS NORMAL ?

Les feuilles du 1,90 vert comportent une bande fluorescente à droite; les roulettes vendues à La Roche ont cette bande à gauche, avec parfois une très fine bande à droite.

En l'absence d'indications précises sur les roulettes vendues ailleurs et n'ayant lu aucun commentaire (peut-être par négligence ?) sur ce point, nous ignorons si cette bande à gauche présente un réel intérêt.



CHARCUTIER - TRAITEUR

Maurice DURAND

22, Rue des Halles

85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.09.25



LUNCHS ☆ BUFFETS ☆ BANQUETS

REPAS (Famille et Affaires)

Pour bien monter

votre collection



JAPY-SOEB
CAILLET-BRIANCEAU

MACHINES ET MOBILIER DE BUREAU
(Service Après-Vente)

1, place du Marché
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.46.12

BEAUTE

COIFFURE

MANUCURE

SOINS DES

CHEVEUX

Salons

FRANCHETEAU

Roger

HOMMES - DAMES

7, place Dugast Matifeux

85600 MONTAIGU

Tél : 51.94.02.66



MEUBLES MOREAU

VOTRE ÉBÉNISTE



FABRICANT

BELLEVILLE-sur-VIE

Tél. : magasin 51.41.12.62
fabrique 51.41.11.13

MAROQUINERIE - BAGAGES - PARAPLUIES

S.A.R.L. bibard

ARTICLES CADEAUX

7, rue des Halles. Tél. 51.37.03.53

LA ROCHE-SUR-YON

Même maison Centre Commercial "Bellevue"

Tél. 51.37.10.09

- ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE -

**TELEVISION - CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
ELECTRO-MÉNAGER**

ANTENNES TELEVISION

louis le goff

Magasin : 5, Rue Raymond-Poincaré

Atelier-Bureaux : 6, Rue Lazare-Carnot

LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.09.19

NOUVEAU

DEPANNAGE

DE TOUS VOS PETITS APPAREILS
ELECTRO-MÉNAGERS :

Rasoirs,

Aspirateurs,

Fers à repasser.... etc

chez HERZOG

3, rue Paul Baudry

LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.05.11

HARPHIL

**PHILATÉLIE - MINÉRAUX
CARTOPHILIE
NUMISMATIE**

D. HARJANI

17, Rue Thiers - 17000 LA ROCHELLE

Tél. 46.41.05.14

Antiquités

L. BARBOTEAU

Anciennement Marionneau

- Achat - Vente

- Estimations

- Grand Choix de Meubles Régionaux

- entrée libre -

8 rue M^{al} Foch 85000 La Roche sur Yon Tél. 51.37.08.91

POISSONNERIE

"chez ANDRE"

26, rue Foch

LA ROCHE-SUR-YON

Tél : 51.37.11.14

Arrivage journalier

des SABLES d'OLONNE

AUX HALLES : mardi, mercredi, samedi.

LE BUREAU DE POSTE AUX LETTRES

DE LA CHATAIGNERAIE

(1700-1900)

A quelle époque remonte-t-il ? Il est impossible de fixer la date d'ouverture, mais très probablement il devait être en service à la fin du XVII^{ème} siècle.

Cependant, nous avons la certitude de son existence au début du XVIII^{ème} siècle, par une déclaration du roi donnée à Versailles le 8 Décembre 1703 concernant le "Tarif général des droits qui doivent être payés à commencer du premier janvier 1704 pour les ports de lettres et paquets de lettres qui seront portés par la voye et lieux du royaume..... au lieu des droits attribués par le tarif du 11 avril 1676 que sa majesté a supprimé et annullé", où il est fait mention que, pour la route d'Orléans et Poitou, de Paris à La Chataigneraie, notamment, il sera payé six sols pour la lettre simple, sept sols pour la lettre avec enveloppe, dix sols pour la lettre double et vingt quatre sols pour l'once de paquets.

Par contre, les communications des provinces entre elles étaient tarifées selon la distance et en fonction du poids des lettres.

Ainsi pour la lettre simple, la redevance était de :

- trois sols pour les villes distantes de 20 lieues et au dessous,
- quatre sols de 20 à 40 lieues,
- cinq sols de 40 à 60 lieues,....

Le 8 juillet 1759, le pouvoir royal décida une nouvelle augmentation motivée par "la nécessité de pourvoir aux besoins de l'Etat" :

A cette époque le service de la poste aux lettres de La Chataigneraie était assuré par des courriers à cheval et des piétons qui empruntaient les routes, peu nombreuses et souvent impraticables; mais elles étaient les seules voies utilisées pour les transports et les communications.

La poste aux chevaux était donc la pierre angulaire de l'édifice postal, car les routes conditionnaient en majeure partie le trafic de la poste aux lettres.

Par poste, il faut entendre la distance entre deux relais, celle-ci variant selon les difficultés du parcours.

En général, entre deux relais, il fallait compter 2 postes à deux postes et demie. Une poste valait environ 2 lieues, soit 8 kilomètres.

Le plus ancien document que nous connaissons est "Le guide des chemins du Bas-Poitou", d'après ch. Estienne, imprimeur du Roy. Il indique qu'en 1553, une voie allait de La Rochelle à Parthenay, en passant par Marans, le Gué de Velluire, Fontenay-le-Comte, Bourneau, La Chasteneraye,....

Au XVII^{ème} siècle, les cartes, bien souvent imprécises, ne mentionnaient que les routes pourvues de relais de poste aux chevaux, à l'exclusion des voies secondaires, voire chemins divers.

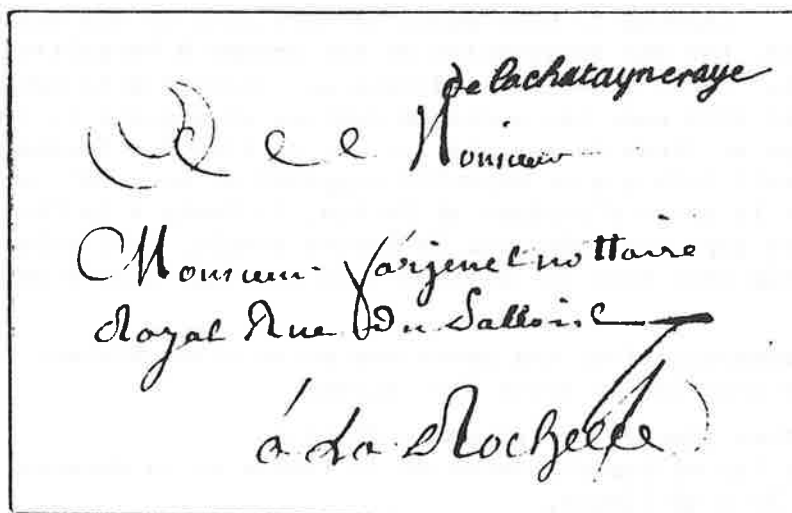
Ces voies de communication étaient sans doute empruntées par des messagers, mais également par des marchands qui, notamment, transitaient par La Chataigneraie ; aussi, des particuliers profitant de l'occasion, durent confier leurs lettres à ces commerçants, malgré les aléas que cela comportait.

Vers 1745, une liaison allant de Fontenay-le-Comte à Chatillon-sur-Sèvre, était assurée par des courriers d'entreprise à cheval jusqu'à La Chataigneraie, puis par des piétons qui desservaient Pouzauges et La Flocellière.

En 1767, "L'Indicateur Fidèle", de Desnos, nous donne le même itinéraire, en précisant toutefois que la route au delà de Mauléon (Chatillon-sur-Sèvre), se dirige vers Saumur et Château-du-Loir pour rejoindre la "route de la diligence" allant de Bordeaux à Paris.

Ainsi que nous l'avons précisé, le port de la lettre devait tenir compte de son poids et de la distance à parcourir ; il était donc indispensable d'en connaître exactement le point de départ. Aussi, Louvois, Surintendant Général des Postes, dans une lettre du 12 janvier 1687 à Rouillé Contrôleur Général, écrivait-il : "... Donnez donc ordre qu'on les marque (les lettres) sur les lieux.....".

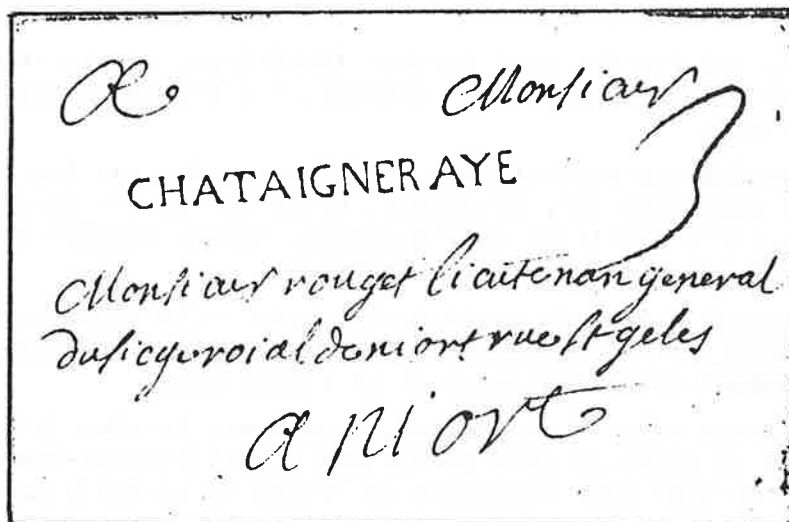
Conformément à cet ordre, les directeurs marquèrent les correspondances à la plume ; cependant, il faudra attendre 1720 pour que nous soit connue la première marque postale de La Chataigneraie.



(Pour montrer qu'il s'agit d'une indication d'origine, le nom du bureau est précédé de la préposition "de")

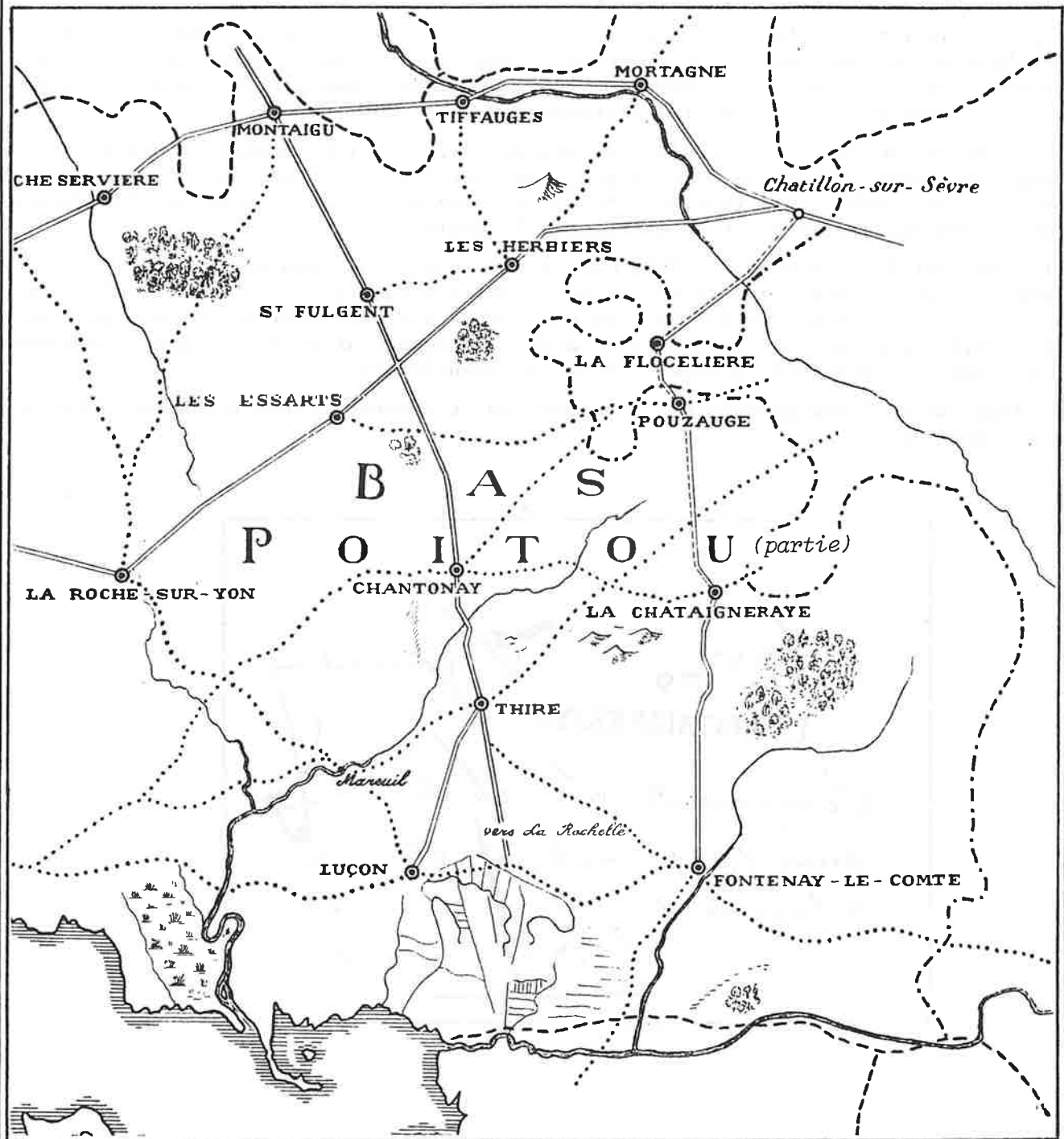
Vers le milieu du XVIIIème siècle, cette coutume fut remplacée par l'usage d'un tampon encre. En effet, c'est le 3 mars 1749 qu'une circulaire de Voyer d'Argenson, Surintendant Général des Postes, enjoignait aux directeurs des bureaux de se pourvoir, à leurs frais, d'un tampon au nom de leur bureau.

Le directeur du bureau de La Chataigneraie se plia à cette injonction et fit confectionner, par un artisan local, un tampon qui nous donne une marque postale d'une facture assez plaisante.



La Poste aux Lettres

vers 1745



○ Bureau de direction

—— Courrier d'entreprise à cheval

--- Piéton

..... { "Grands chemins" et
chemins divers

En 1745, le revenu annuel du bureau était de 851 livres 3 sols, et le sieur Friot en était le titulaire.

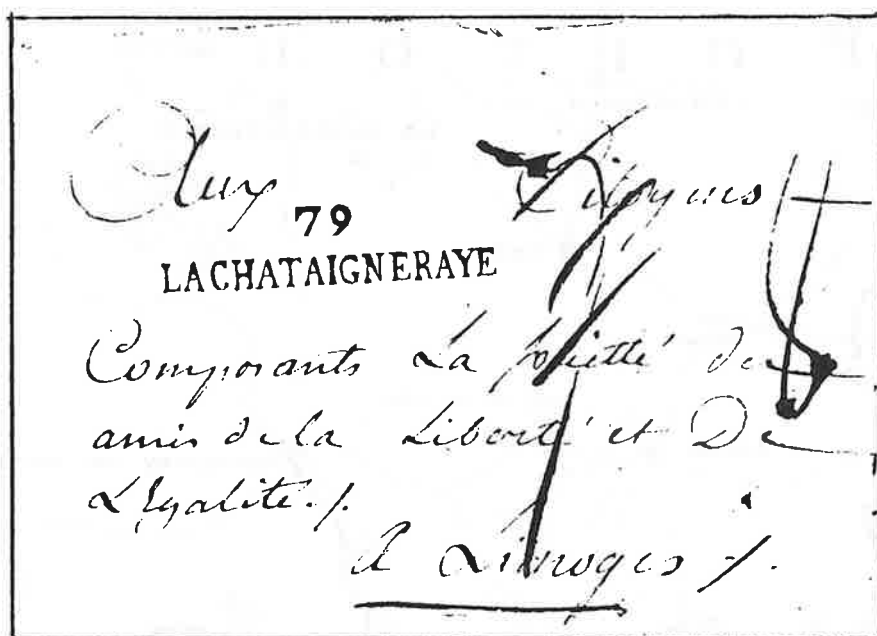
A cette époque, le siège du bureau de poste se confondait le plus souvent avec le domicile personnel du directeur dont le rôle se bornait à assurer la réception et l'expédition du courrier recueilli dans le bureau, ainsi que la distribution de celui qu'il recevait, tout en assurant le compte quotidien des recettes.

La poste aux lettres n'assurait pas de distribution à domicile et l'habitant de La Chataigneraie ou des environs qui attendait une lettre devait passer au bureau la retirer. Quant aux bourgs qui étaient situés à l'écart, des piétons habilités venaient au bureau remettre et retirer les correspondances.

Nous voici au début de la période révolutionnaire, ce qui va amener de profonds changements dans la structure de la poste aux lettres. En effet, un décret de l'Assemblée Nationale daté du 15 janvier 1790 morcela les provinces et organisa 83 départements nommément désignés par un décret du 28 février.

Puis, une loi du 12 septembre 1791, mit en pratique un nouveau système, celui de l'exploitation directe par l'Etat, mais il faudra attendre le 1er Janvier 1792 pour que cette modification territoriale se manifestât sur les nouveaux tampons postaux qui portaient, en plus du nom de la localité, le numéro affecté à chaque département. A la Vendée fut attribué le numéro 79 de la nomenclature.

Le bureau de La Chataigneraie fut donc doté de ce nouveau tampon qui nous donne la marque suivante :

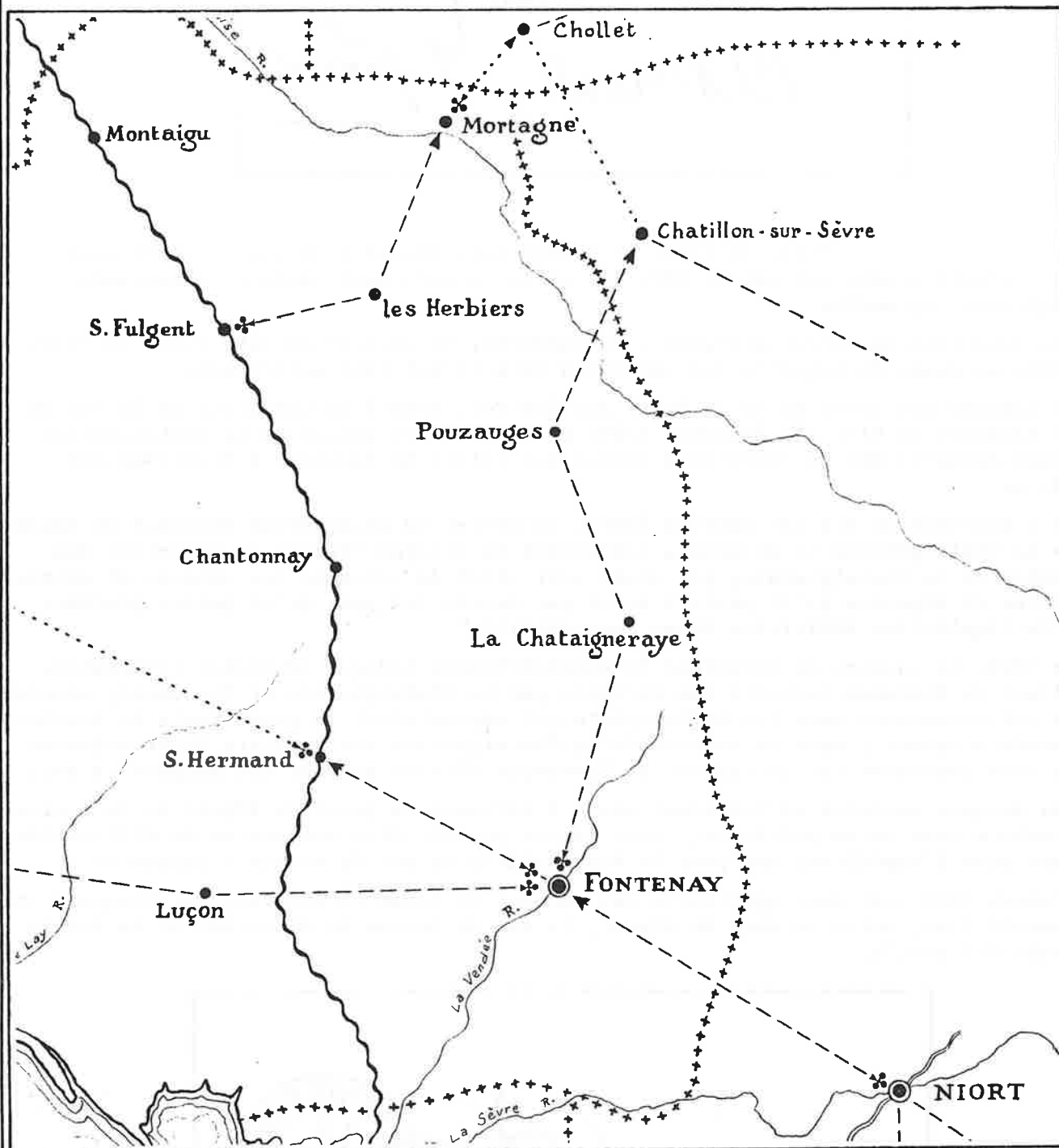


L'insurrection vendéenne qui débuta en mars 1793 allait, pendant plus de trois années, perturber la vie du département. Devant l'âpreté des combats, la ville de La Chataigneraie changea de mains plusieurs fois et ce jusqu'au milieu de 1794, car en septembre le camp républicain y est établi.

Ces événements eurent des répercussions sur les services des postes qui se trouvèrent désorganisés et pratiquement inexistantes. Cependant, dans le courant de 1794, un nouveau tampon fit son apparition ; s'il a la même facture que celui de 1792, qui fut peut-être perdu pendant les troubles, il s'en distingue par ses caractères plus grands.

SERVICES
DE LA POSTE AUX LETTRES
au 27 Frimaire
An VIII

(18 décembre 1799)



● CHEF LIEU DE DEPARTEMENT & Direction
 ● Direction ou Bureau de Poste

~~~~~> Service en Patache, un Cheval  
 - - - -> Service à Cheval  
 .....> Service à Pied ou par Eau

*Les Trefles indiquent le départ et les Flèches l'arrivée des Courriers*

79  
LA CHATAIGNERAYE

*Al. Pigeon*  
*Secrétaire L'aine Greffier du*  
*tribunal. Criminel*

*Al. Pigeon* *2 février*

Puis, en 1795, le bureau sera équipé d'un autre tampon postal dont l'orthographe restait la même que celle du précédent, mais de dimensions légèrement agrandies.

Ces deux tampons furent utilisés simultanément, le dernier en date jusqu'en 1830, année au cours de laquelle les cachets à date firent leur apparition.

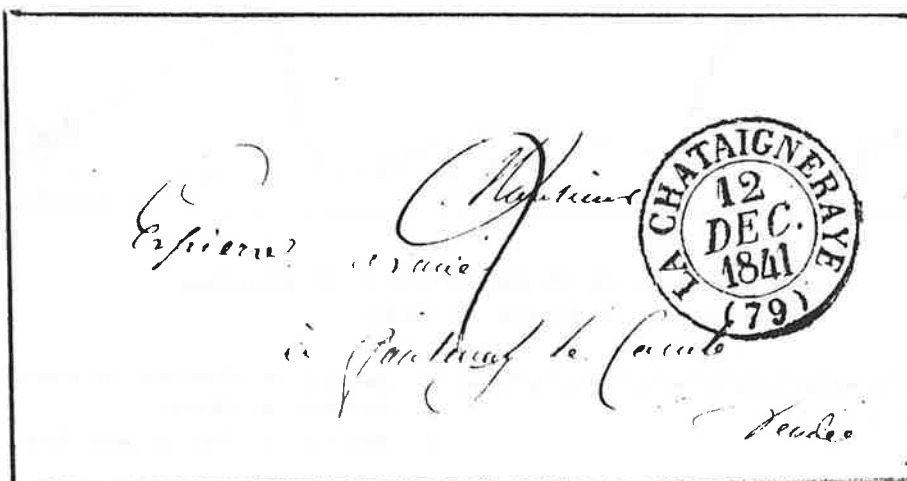
Un tableau des services de la Poste aux Lettres, dressé en exécution de la loi du 27 frimaire an VIII (18 décembre 1799) précise que le bureau de La Chataigneraie était desservi par un courrier à cheval qui allait de Fontenay à Chatillon-sur-Sèvre.

Le 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804), le préfet du département envoyait au maire de La Chataigneraie un document, concernant le citoyen Granger ex directeur des Postes de La Chataigneraie, qui avait pour objet de réclamer les mandats et autres pièces de dépenses qu'il pouvait avoir par devers lui pour qu'on puisse procéder à la liquidation définitive de sa comptabilité.

En 1822, un rapport du directeur de Bourbon-Vendée indique un nouvel itinéraire, allant de Fontenay-le-Comte aux Herbiers par La Chataigneraie et Pouzauges, assurant la correspondance avec les malles-poste qui empruntaient la grand'route de Bourbon-Vendée à Saumur ; mais le service de La Chataigneraie aux Herbiers était maintenu le jour seulement car le canton de Pouzauges offrait souvent des dangers la nuit.

Les marques postales se bornaient alors à indiquer le point de départ de la correspondance sans autre précision. cette lacune pouvait être une source de difficultés, tant pour l'expéditeur que pour le destinataire en cas de délais à respecter.

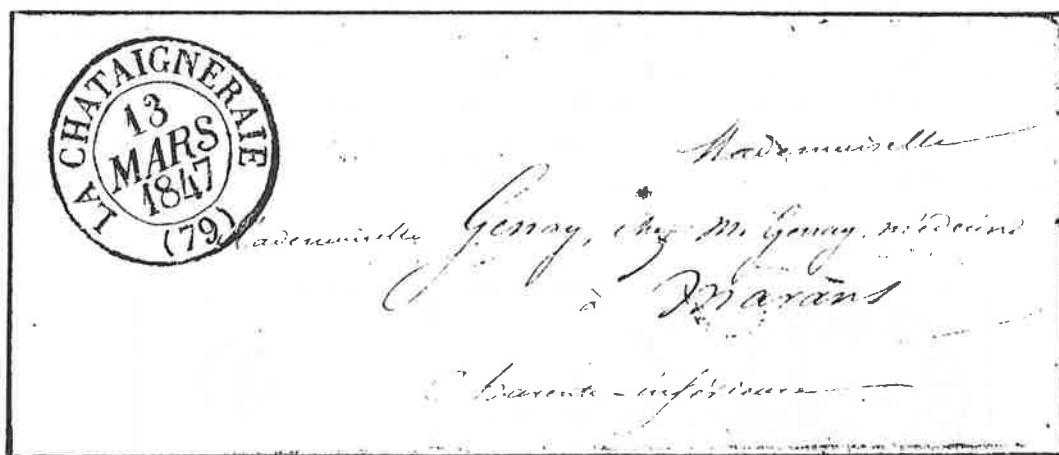
L'année 1830 voit donc apparaître des cachets de forme circulaire, sur lesquels on pouvait lire, outre la date du départ, le nom du bureau de direction où la lettre avait été postée.



LA CHATAIGNERAYE

En 1846 un nouveau cachet fait son apparition ; il se distingue par une nouvelle orthographe du nom de la commune :

LA CHATAIGNERAIE



L'année 1830 vit également une réforme d'une très grande portée, ce fut l'institution du service postal rural qui mettait fin à l'isolement de la plupart des communes françaises.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les communes rurales n'étaient pas desservies par le service de la poste aux lettres ; aussi, les habitants devaient aller au bureau de poste le plus proche, distant souvent de plusieurs kilomètres, pour déposer ou retirer la correspondance, dans la mesure où ils en attendaient.

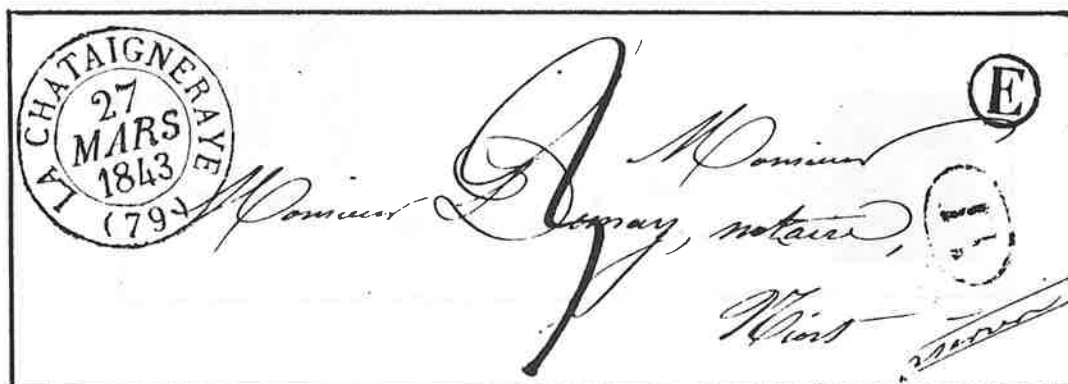
Par une circulaire datée de Bourbon-Vendée le 16 mars 1830, le préfet de la Vendée avisait les maires du département des dispositions de la loi du 3 juin 1829 qui prescrivait dans ses grandes lignes :

"... A dater du 1er avril 1830, les facteurs devront recueillir et et distribuer les lettres dans toutes les communes rurales du royaume... Les facteurs ruraux parcourront, de deux jours l'un, au moins, les communes qui ne possèdent pas de bureaux de poste La marche de chaque facteur devra être environ de 5 lieues par jour... L'administration des postes va faire établir dans chaque commune une boîte fermée et garnie de branches de fer, où les habitants pourront déposer en tout temps les lettres ..."

Toutes les communes de Vendée furent alors dotées d'une boîte aux lettres à l'intérieur de laquelle était vissé un cachet dit "lettre-timbre" qui devait être apposé à l'angle droit supérieur de chaque lettre trouvée dans la boîte.

Ces cachets étaient fixés dans ces boîtes par ordre alphabétique en rapport avec l'ordre de marche du facteur. Ils se présentent sous forme d'une lettre (sauf le w) entourée d'un cercle de 10m/m.

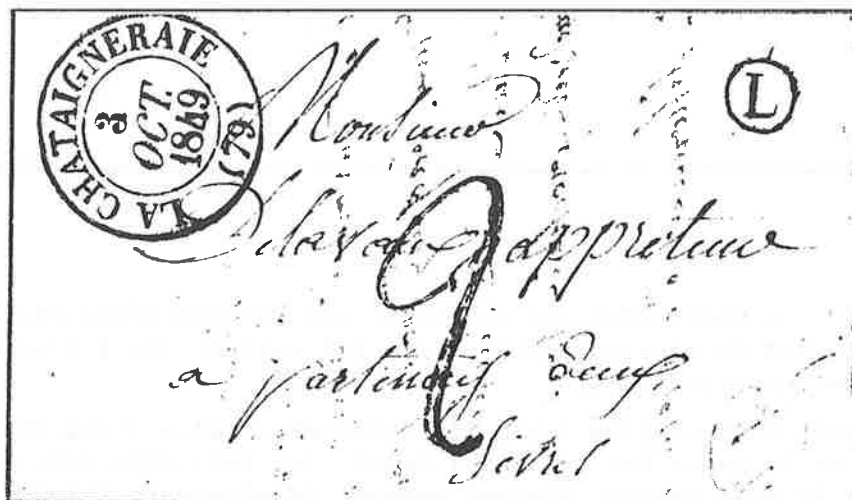
Le bureau de direction de La Chataigneraie devint donc le bureau d'attache pour les facteurs qui desservaient son arrondissement rural.



Cependant, il n'a pas été possible de déterminer le cheminement de ces facteurs car nous n'avons trouvé aucun document officiel donnant l'ordre de marche, le nom des communes desservies et l'indicatif de chaque commune.

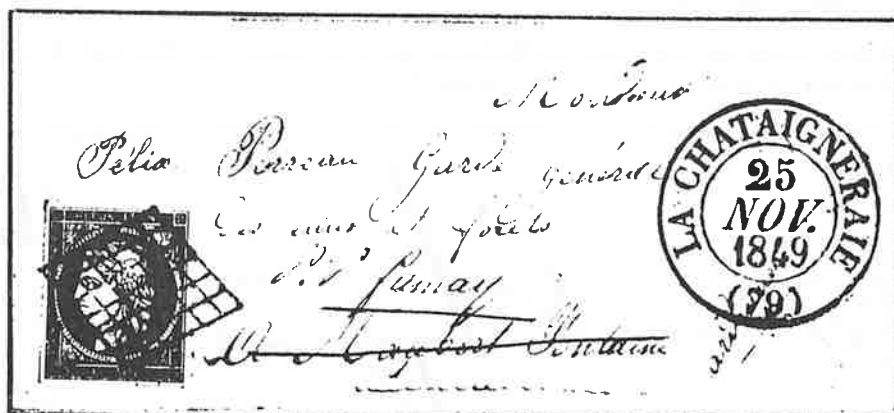
En effet, les lettres frappées de ce cachet, que nous avons vues, ne permettent en aucune façon de préciser seulement une tournée, car une lettre a pu être mise à la boîte dans une commune voisine ; dans le temps, certaines communes ont parfois été rattachées à un autre bureau ou à un bureau nouvellement créé.

Les tournées de facteurs ruraux ont donc varié, plusieurs fois même, d'où la difficulté d'en déterminer avec certitude les diverses étapes à une époque donnée.



Nous voici en 1848 ; la taxe postale était encore à cette époque fonction du poids des lettres et de la distance à parcourir pour atteindre le destinataire. Il fallut l'énergie d'Etienne Arago, alors directeur général des Postes, pour que fut approuvé un texte décidant la taxe uniforme pour la lettre simple et la création et l'usage du timbre-poste à partir du 1er janvier 1849.

L'oblitération fut réalisée, au début, par un cachet à date ou bien par une annulation à la plume en attendant que les bureaux soient munis du cachet oblitérant officiel représentant une grille en forme de losange, avec, à coté, l'empreinte du cachet rond à date du bureau de départ.





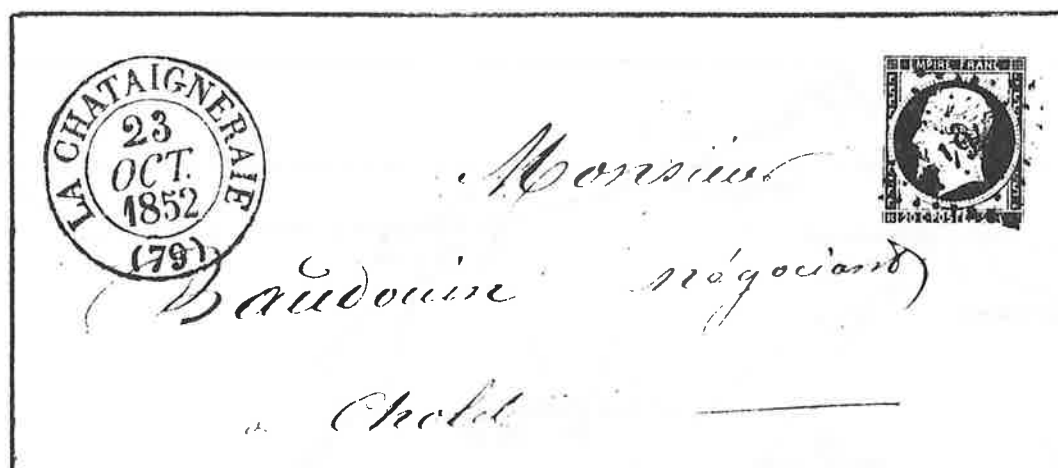
Relais de la

### Poste aux Chevaux.

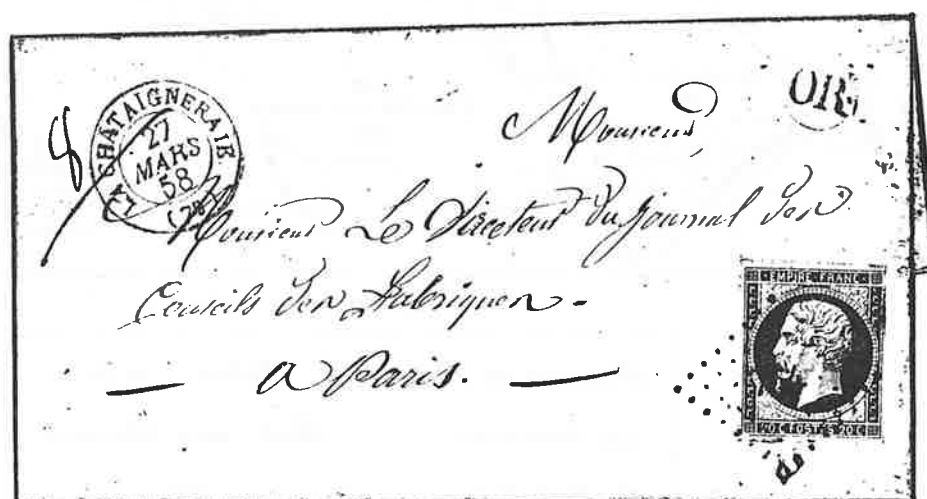
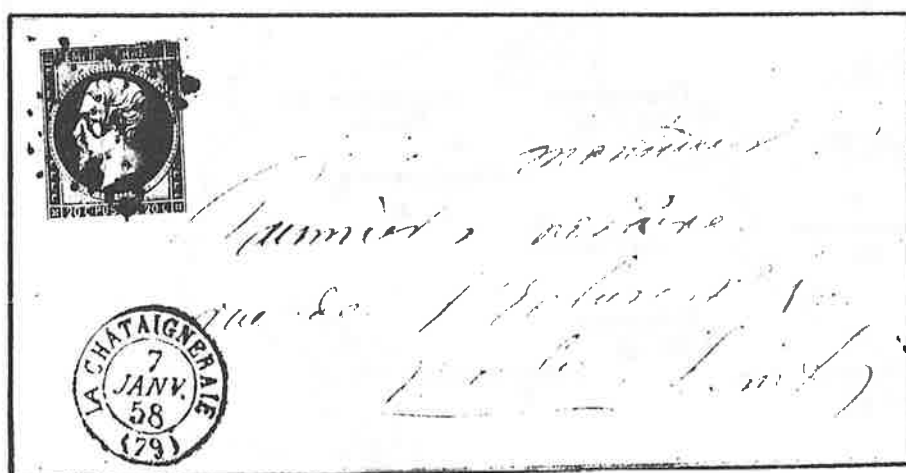


La grille ayant été jugée trop anonyme, l'administration des Postes préféra la remplacer par un autre modèle de tampon oblitérant. C'est un losange de points contenant, en petits chiffres, le numéro d'ordre qui avait été attribué au bureau expéditeur par la nomenclature du 1er janvier 1852.

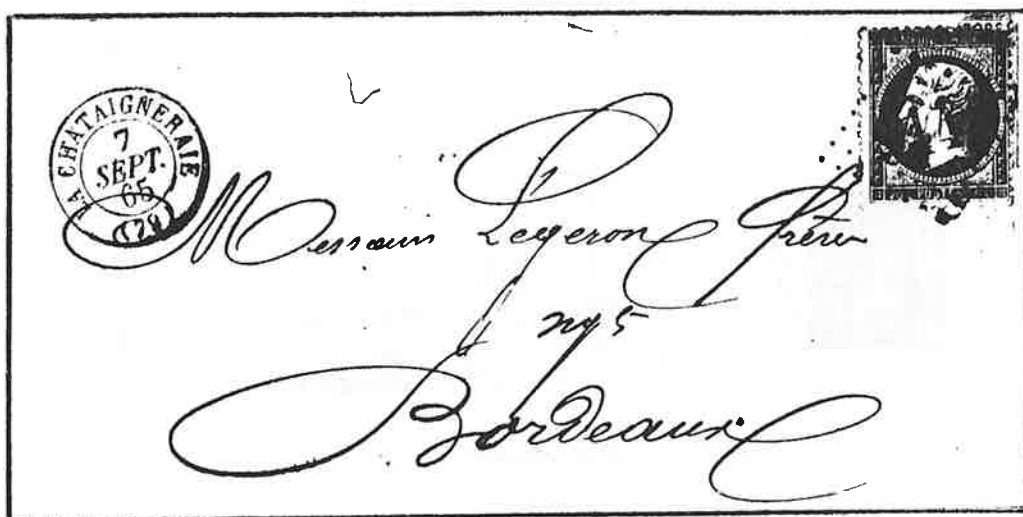
Au bureau de La Chataigneraie fut attribué le numéro 764.



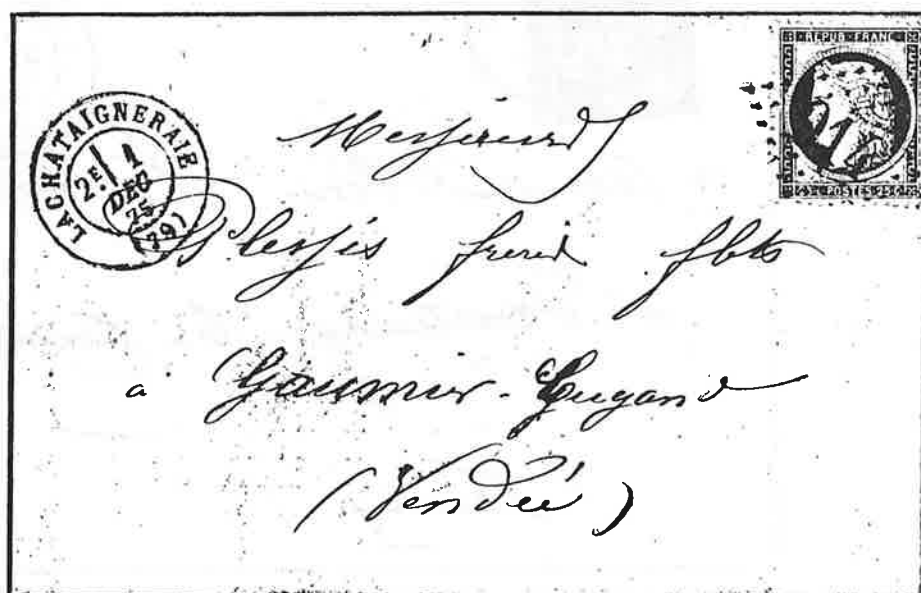
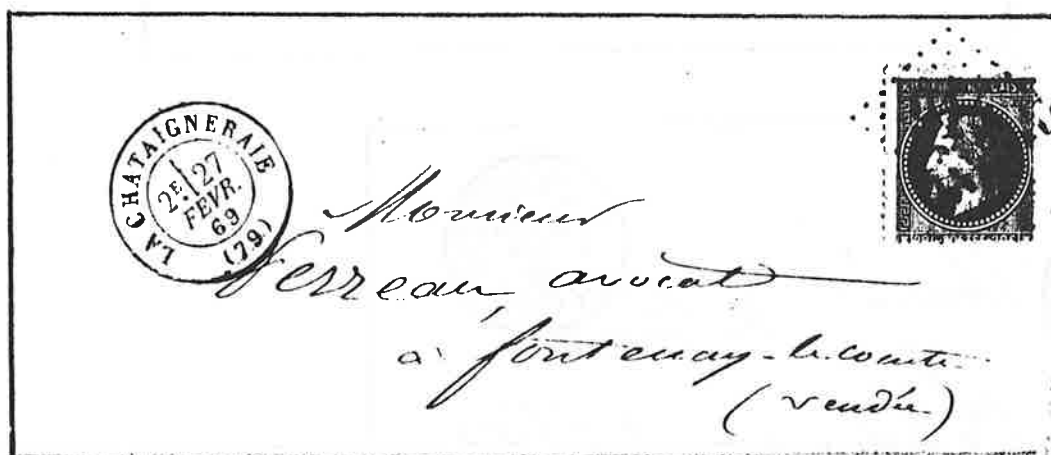
Vers 1856, un nouveau cachet à date fit son apparition, de diamètre plus réduit, c'est le type "15".



Les "petits chiffres" étant souvent illisibles, l'administration procéda encore une fois au changement des tampons oblitérants. Ce sont les losanges de points avec "grands chiffres" ; mais du fait de l'ouverture de nouveaux bureaux depuis 1852, celui de La Chataigneraie reçut le numéro 914 qui venait de lui être attribué par la nouvelle nomenclature du 1er janvier 1863.



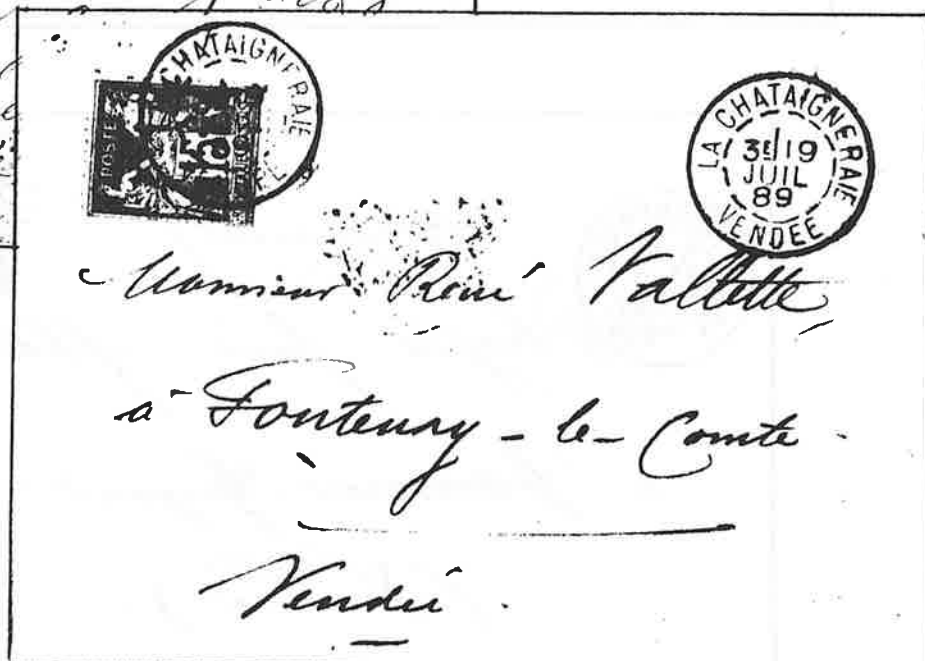
Vers 1869, un nouveau cachet, désigné sous le vocable type "17", fit son apparition.



A la fin du mois de mars 1876, devant l'augmentation du trafic postal, l'administration décida, dans un but de simplification, la suppression du cachet oblitérant losange "grands chiffres" et prescrivit l'annulation des timbres-poste par une deuxième apposition du cachet à date.

Dans le courant de l'année 1877, le numéro du département (79), figurant sur les cachets, fut remplacé par le nom du département.

Divers types furent utilisés depuis, suivant en cela l'évolution générale des cachets à date français.



Nomenclature  
des marques postales et cachets à date  
utilisés à la chataigneraie  
des origines à 1900

LES MARQUES DE "PORT DU"

Cette façon de procéder correspondait aux usages les plus communs, car il était de bon ton que le port fut payé par la personne à qui la lettre était adressée.

|                                   |             | <u>couleur</u> | <u>dates extrêmes<br/>rencontrées</u> |
|-----------------------------------|-------------|----------------|---------------------------------------|
| <i>de lachataigneraye</i>         | (manuscrit) | N              | 1720 - 1722                           |
| <i>chataigneraye</i>              | (manuscrit) | N              | 1737                                  |
| CHATAIGNER AYE                    |             | N              | 1777 - 1790                           |
| <sup>79</sup><br>LACHATAIGNERAYE  |             | R              | 1792 - 1794                           |
| <sup>79</sup><br>LA CHATAIGNERAYE | (1)         | N<br>R         | 1794 - 1804<br>1805 - 1814            |
| <sup>79</sup><br>LA CHATAIGNERAYE | (2)         | N<br>R         | 1795 - 1829<br>1797 - 1823            |

(1) Le pied du chiffre "9" est situé au dessus de la lettre "I".

(2) Le pied du chiffre "9" est situé au dessus de la lettre "A".

## Les Marques de "port payé"

Cet usage était réservé aux lettres envoyées notamment à des administrations, à des hommes de loi, ou bien lorsque la considération du destinataire engageait l'expéditeur à payer le port.

*Chataigneraie,  
port payé*

(manuscrit)

N

1746

Le P.79 P. de 1792 est inconnu mais a dû exister.

**P79P**  
**LA CHATAIGNERAYE**

(3)

N

1802

(a du exister en rouge)

**P.79.P**  
**LA CHATAIGNERAYE**

(4)

R

1805-1825

N

1824-1831

(3) Le pied du chiffre "7" est situé au dessus de la lettre "A".

(4) Le pied du chiffre "7" est situé entre les lettres "T" et "A".

## Les marques dites de "déboursé"

Lorsque le bureau destinataire ne pouvait encaisser la taxe (refus de l'envoi, décès, adresse erronée, changement de domicile...), il renvoyait la lettre à l'expéditeur ou la faisait parvenir à sa nouvelle destination. Il y avait ainsi un transfert de créance qui constituait l'opération dite de "déboursé". Le bureau apposait alors, au dos de la lettre, une marque particulière correspondante à cette situation.

*Deb. de la Chataigneraie*

(manuscrit)

N

1802-1804

**DE B.DELACHATEIGNERAI**

N

11 germinal an VII  
(1er avril 1799)

**79**

(5)

N

1827

**DE B.DELACHATEIGNERAI**

(5) marque identique à la précédente, mais "79" a été ajouté.

# LES CACHETS A DATE



type 13

LA CHATAIGNERAIE

1830-1846



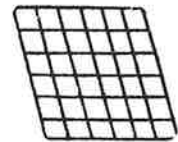
type 13

LA CHATAIGNERAIE

1846-1848



type 13 - timbre oblitéré "grille"



1849-1851



type 13 - timbre oblitéré "petits chiffres" 764

1852-1855



type 15 - timbre oblitéré "petits chiffres" 764

1856-1862



type 15 - timbre oblitéré "grands chiffres" 914

1863-1868



type 17 - timbre oblitéré "grands chiffres" 914

1869-1876

type 17 -

1876-1877



type 18

diamètre : 22 m/m

1885-1888



type A1

Le bloc dateur contient plusieurs éléments en caractères romains

1888



type A2

Le bloc dateur est entièrement en caractères bâtons

1889-1895

### Cachets de boîtes rurales connus

| lettres | Communes             | Dates vues               | lettres | Communes                  | Dates vues               |
|---------|----------------------|--------------------------|---------|---------------------------|--------------------------|
| A       | Loge Fougereuse      | 1858, 1865               | H       | St Germain l'Aiguiller    | 1842                     |
| B       | St Hilaire de Voust  | 1855, 1858<br>1867, 1872 | H       | Réaumur                   | 1842                     |
| B       | La Tardière          | 1882                     | H       | Vouvant                   | 1850, 1861<br>1864, 1866 |
| C       | Faymoreau            | 1870                     | I       | Mouilleron-en-Pareds      | 1838, 1842,<br>1849      |
| D       | Menomblet            | 1879                     | K       | Breuil-Barret             | 1851, 1868               |
| E       | St Pierre du Chemin  | 1843, 1856               | K       | Loge Fougereuse           | 1885                     |
| F       | Menomblet            | 1840                     | L       | Breuil-Barret             | 1849                     |
| F       | Cheffois             | 1889                     | L       | Chantemerle (Deux-sèvres) | 1857                     |
| G       | Mouilleron-en-Pareds | 1838                     | M       | St Maurice-des-Noues      | 1867                     |
| G       | Vouvant              | 1853                     | O       | St Paul-en-Pareds         | 1840                     |
| G       | Antigny              | 1866                     | V       | Vouvant                   | 1844                     |
| G       | St Maurice-des-Noues | 1867                     |         |                           |                          |



assurances  
la providence

I. A. R. D.  
VIE

# CABINET SEGUINEAU & FILS

TOUTES  
ASSURANCES

IARD — VIE

"Le Richelleu"

Rue Paul-Doumer

85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél : 51.37.05.79 - 51.37.22.60

## LA POSTE DU VILLAGE

A. REBOULOT, (Expert agréé CNE)



- \* TIMBRES DE FRANCE.
- \* CLASSEMENT THEMATIQUE.
- \* MARCOPHILIE.
- \* ENTIERS POSTAUX.

ACHAT - VENTE - EXPERTISE

14, RUE de la JUIVERIE - 44000 NANTES

Tél : 40.47.77.13

## LE RETRO

SES GALETTES DE BLE NOIR

SES CREPES

SES GLACES MAISON

Place du Marché

La Roche sur Yon Tél. 51.62.18.14

PHILATELIE *G. Dupuis*



TIMBRES  
CARTES POSTALES  
MONNAIES  
MATÉRIEL PHILATELIQUE

\*\*\*\*\*  
ACHAT ET VENTE

2, rue des Deux Ponts  
44000 NANTES



Tél : 40.20.45.71



Dépositaire des marques:  
LEUCHTTURM. SAFE. LINDER. YVERT

MICHEL

**BLOT**

Chemisier - Habilleur

14, rue du Maréchal Joffre

85000 LA ROCHE SUR YON

Tél. 51.37.03.95

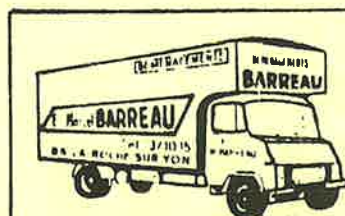
**"Aux Ciseaux d'Argent"**

ORFÈVRE - INOX  
ARTICLES DE TABLE - CADEAUX - GADGETS  
ATELIER DE RÉPARATION,  
D'AIGUISAGE CISEAUX, COUTEAUX

**GRELARD**

Tél.

5 rue des Halles - LA ROCHE-SUR-YON - 51.37.19.87



TRANSPORTS  
DÉMÉNAGEMENTS

BIÈRES  
CHARBONS  
FUEL  
BOIS  
VINS

S.A.R.L. **BARREAU**

Route de Nantes  
85 - LA ROCHE-SUR-YON

C. C. P. Nantes 1778-39

Tél. 51.37.10.15

**ETS BIRON s. a.**

**ORTHOPÉDISTES**

26 à 30, r. Président de Gaulle  
85000 LA ROCHE SUR YON

Téléphone : 51.37.07.72

Fournisseurs agréés des Ministères

CAISSES MALADIES

ET

CENTRES D'APPAREILLAGES

FABRICANTS de : Chaussures orthopédiques et  
sur mesures

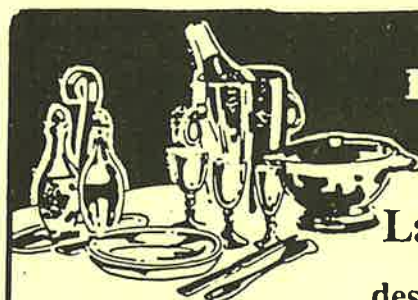
Semelles correctrices

Ceintures et corsets médicaux

sur mesures

Chaussures médicales et Thérapeutiques

VENTE ou LOCATION de : Tous matériels pour blessés et  
handicapés.



**LISTE  
DE MARIAGE**

**La Cadothèque  
RÉNOVÉE  
des Ets POMPIDOU**

CADEAU A CHAQUE  
DÉPÔT DE LISTE

6 rue Stéphane-Guillemé.  
LA ROCHE/YON

PORCELAINE DE LIMOGES : THARAUD

**POMPIDOU**

La ROCHE S/ YON  
Tél. 51.37.26.47

# LES BUREAUX DE PASSE

Dans quelques jours, il y aura 5 ans que Mr. A. RECOQUILLON nous a quittés.  
Cinq ans déjà !

Il nous semble que son départ si rapide s'est effectué trop vite et qu'il avait encore tant de choses à nous dire !

A l'occasion de cet anniversaire, l'Amicale a pensé qu'il serait possible de présenter intégralement quelques pages de l'importante collection (plus de 60 feuilles) que Mr. RECOQUILLON avait consacrées aux oblitérations des BUREAUX DE PASSE et que de très rares amicalistes ont eu la possibilité d'admirer.

Que Madame Y. RONDEAU, sa fille, philatéliste et membre à part entière de l'A.P.Y. soit remerciée de nous avoir permis de réaliser ce travail.

Le Comité

QUELQUES MOTS DE PRESENTATION .- Les oblitérations des bureaux de passe restent mal connues de la plupart des philatélistes, bien que ce soit des marques très officielles, dont l'usage était défini clairement par l'Instruction Générale sur le service des Postes.

Dans 23 localités considérées comme des noeuds ferroviaires importants (voir carte de la page suivante) le courrier en transit dans les gares était frappé d'une "marque de passage" au dos du pli, sauf sur les cartes postales (eu égard à la correspondance qui s'y trouvait) et quand le bureau de départ avait omis d'oblitérer le timbre.

Il arriva fréquemment que des correspondances furent amenées à transiter par deux bureaux de passe et portent donc deux cachets; ce fut souvent le cas dans notre région pour Poitiers et Niort.

## DESCRIPTION SOMMAIRE DES CACHETS.

Le cachet employé présente deux cercles excentriques :

- un cercle extérieur ayant, selon les cas, 23 mm ou 24 mm de diamètre, le premier cas étant le plus fréquent.
- un cercle intérieur d'environ 12 ½ mm.

On distingue généralement 3 types de cachets :



A



B



C

Le type B. présente des chiffres plus marqués et plus étroits,  
Le type C. des chiffres plus grands et plus larges.

Les Bureaux de passe ont fonctionné, semble-t-il, de 1864 à 1882. La collection qui suit s'étend du 23 avril 1864 (Niort) au 7 septembre 1882 (St Brieuc).

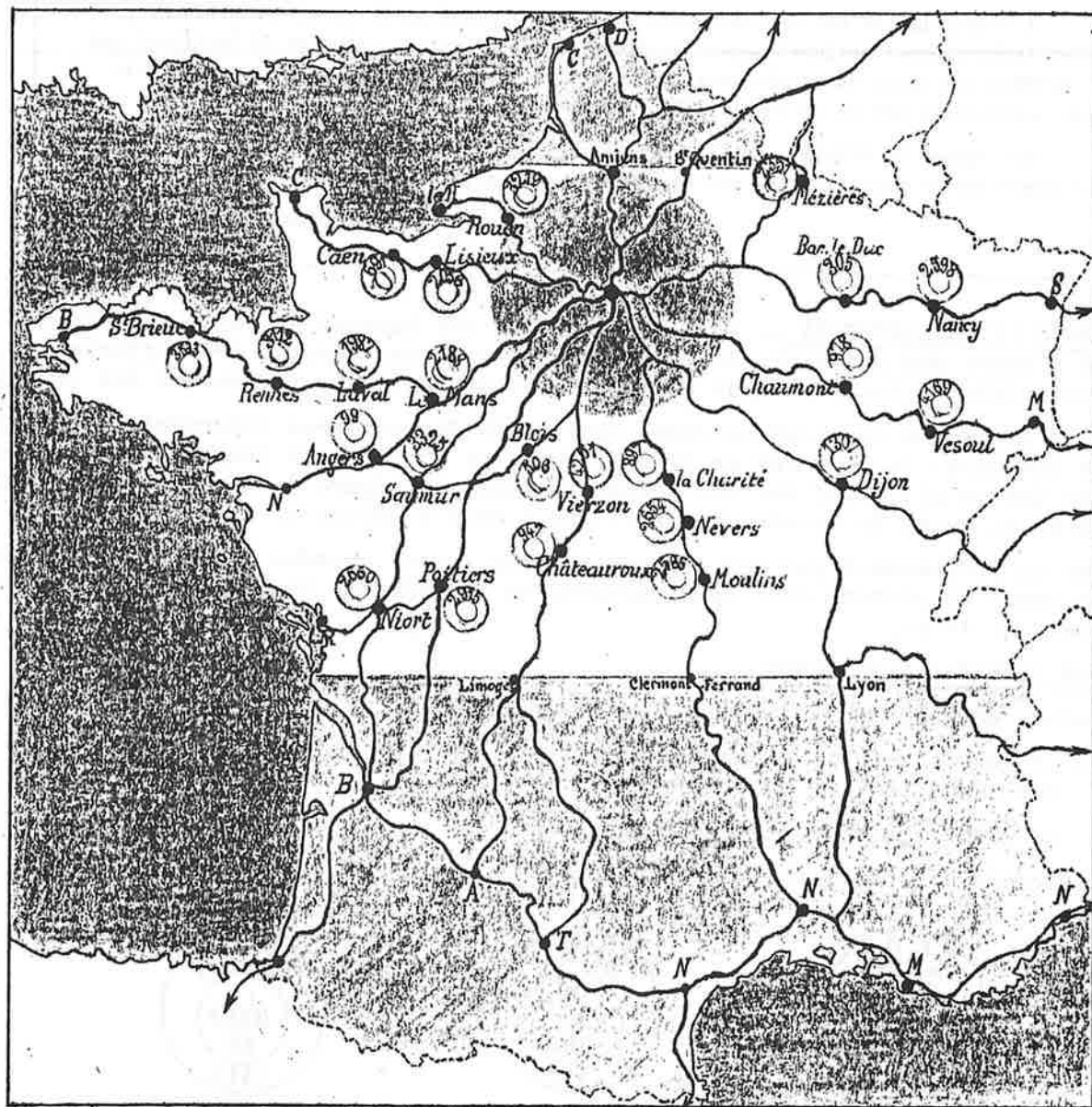
Cette étude a été réalisée d'après l'excellent travail d'Henri LORNE édité en 1954 et quelques additifs parus dans les Feuilles Marcophiles. Si certains de nos lecteurs se trouvaient en mesure d'apporter des précisions complémentaires, ils en seraient remerciés.

Y.R.

E.M.

## Bureaux de Passe

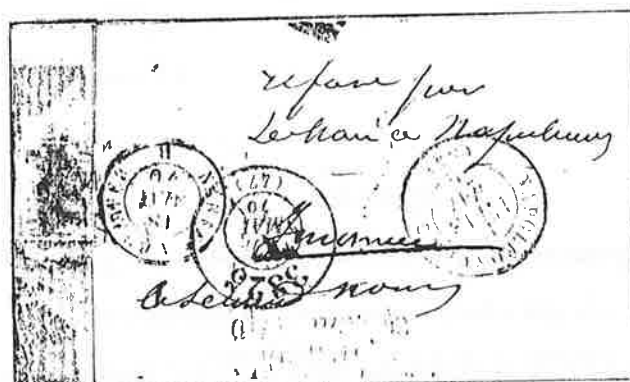
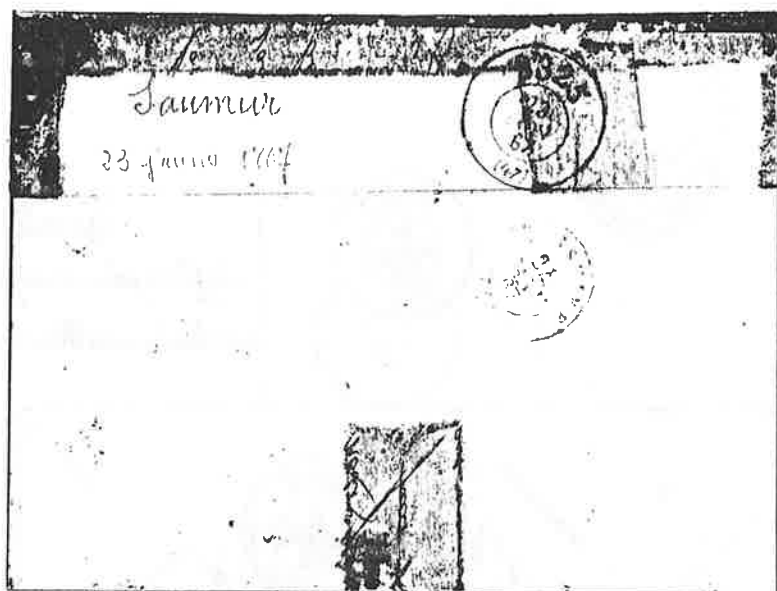
Les "BUREAUX de PASSE" étaient installés à l'intérieur de certaines gares de chemins de fer. Il n'y en eut que 23, seulement, sur l'ensemble du réseau ferroviaire français. Comme leur nom l'indique, ils avaient pour unique mission d'orienter vers leur destination les correspondances qui y passaient. La plupart d'entre eux furent créés en juillet-août 1864. Ils cessèrent de fonctionner à des dates échelonnées entre 1876 et 1882.



La répartition géographique des bureaux de passe, tout en tenant compte du tracé des lignes de chemins de fer, fait observer : 1° leur absence dans un rayon de 100 km autour de PARIS ; 2° leur absence au nord d'une ligne fictive passant par Amiens et St-Quentin, de même qu'au sud d'une ligne passant par Limoges, Clermont-Ferrand et Lyon. Cette dissémination ne permet pas de discerner les motifs qui ont justifié le choix de l'emplacement de certains bureaux (croisement de lignes importantes ? afflux de lignes secondaires ? influence industrielle ou commerciale ? ...)

Les plis qui arrivaient dans un bureau de passe provenaient, le plus souvent, d'un bureau (direction, recette ou distribution) qui les avait fait acheminer par un service des ambulants. Leurs affranchissements avaient donc, en principe, été annulés, soit par le losange gros chiffres du bureau expéditeur, soit par un cachet ambulant. C'est pourquoi, dans la très grosse majorité des cas, le cachet de passe était frappé au dos des lettres (exception faite pour les cartes postales, où il était apposé du côté du timbre).

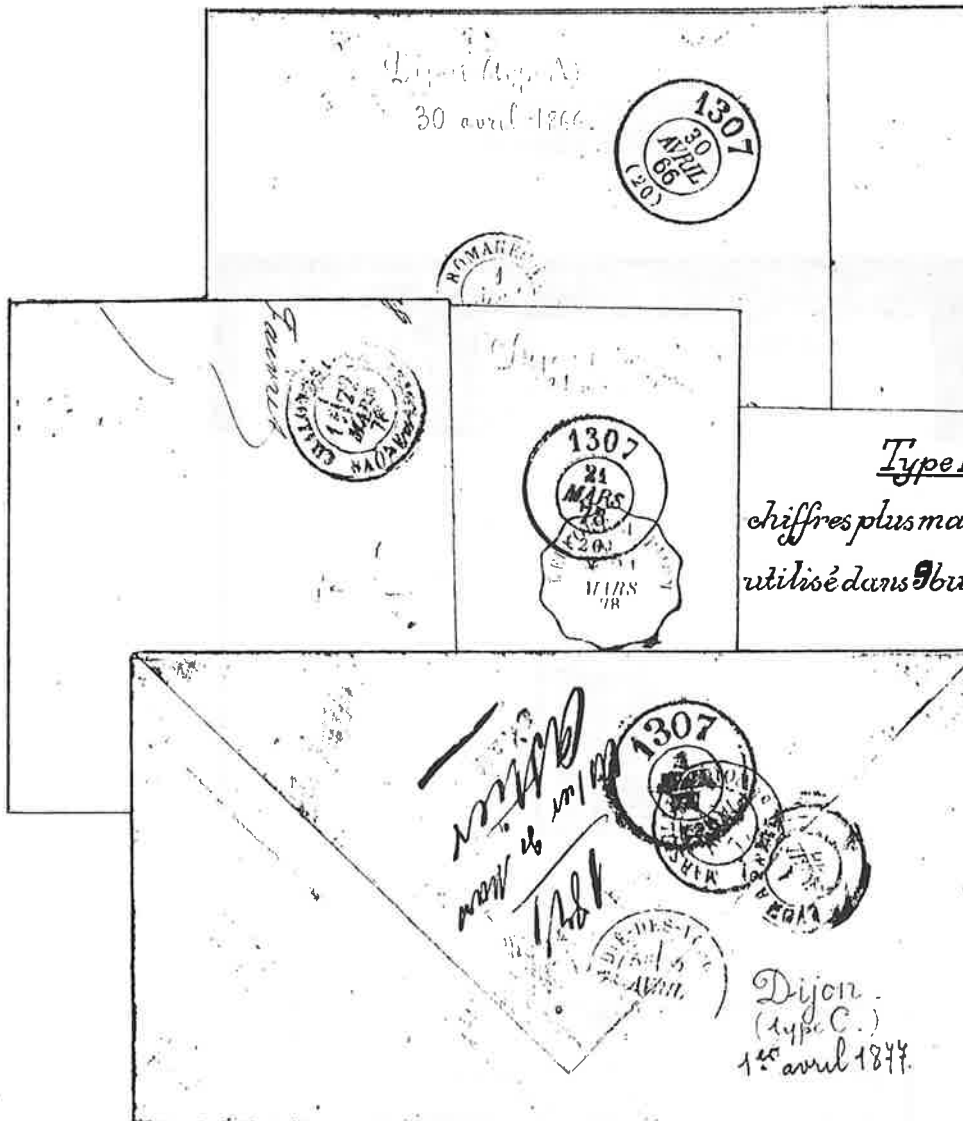
SAUMUR.



## DIJON.

*Il existe trois types bien caractérisés de cachets de passe. Ils se distinguent d'après l'espacement des chiffres qui constituent le numéro d'ordre du bureau, et parfois aussi d'après leur forme.*

Type A, premier en date, donc type initial,  
commun aux 28 bureaux.



Type B.

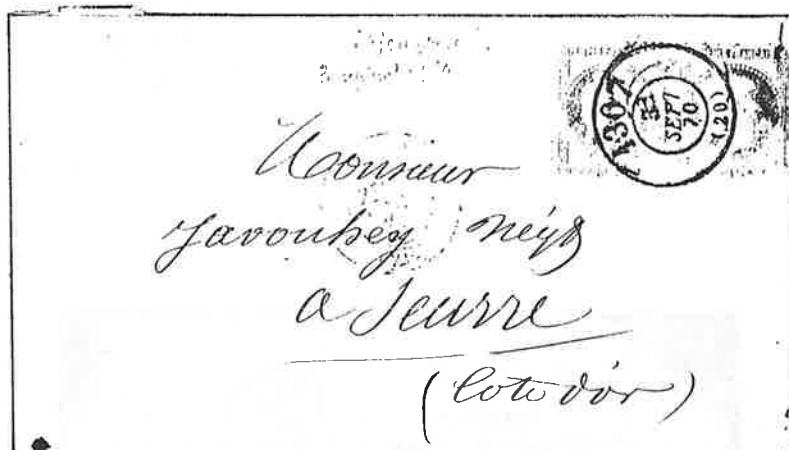
*chiffres plus maigres et resserrés,  
utilisé dans 9 bureaux seulement.*

Type C.

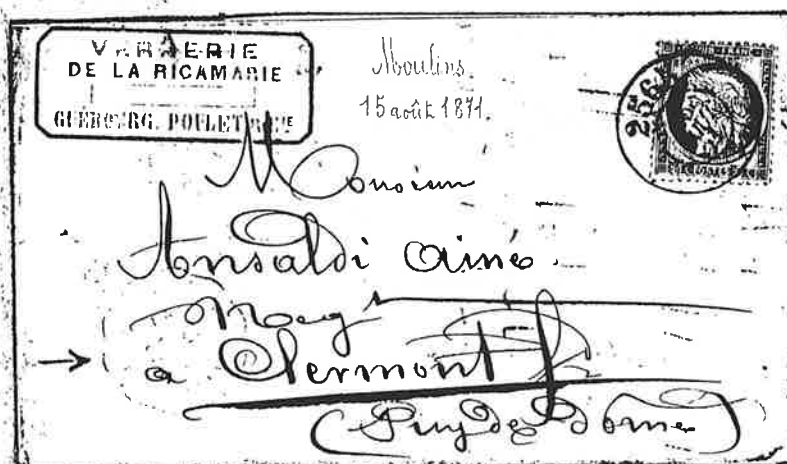
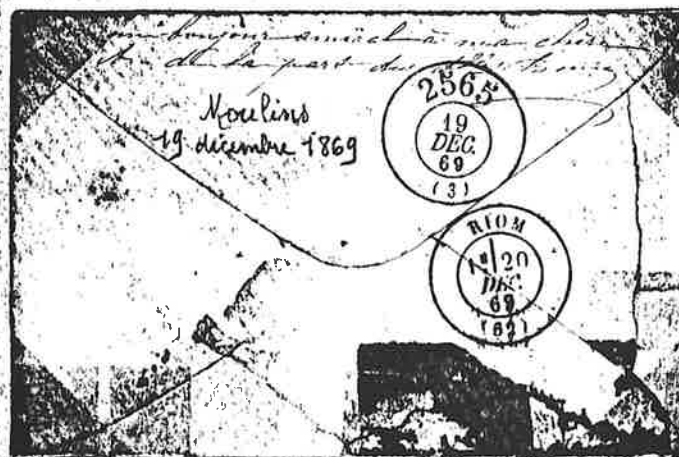
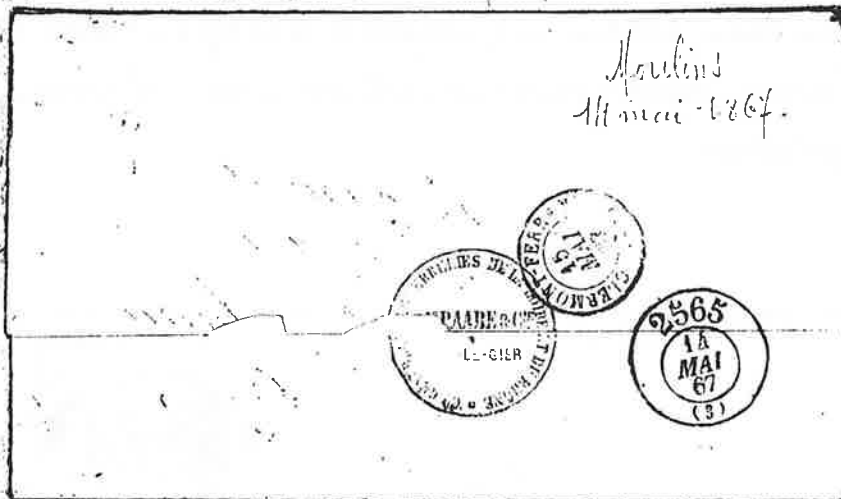
*chiffres plus gras et plus espacés que dans le type initial;  
n'a été utilisé que dans 8 bureaux.*

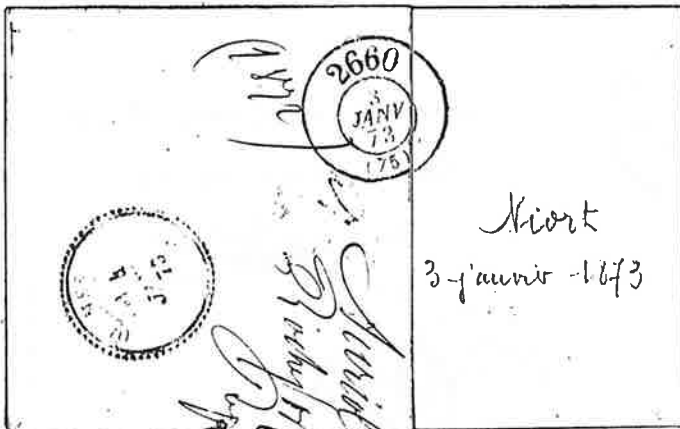
*Seuls les bureaux de DIJON, le MANS & VIERZON ont employé successivement les  
ajoutés : CAEN, LAVAL, NANCY  
trois types de cachets.*

Pourquoi certains affranchissements furent-ils oblitérés par un cachet de passe ?  
Ces cas, assez rares, font, bien sûr, exception à la règle. De toute évidence, le  
cachet de passe venait réparer un oubli qui avait été commis par le  
bureau expéditeur.

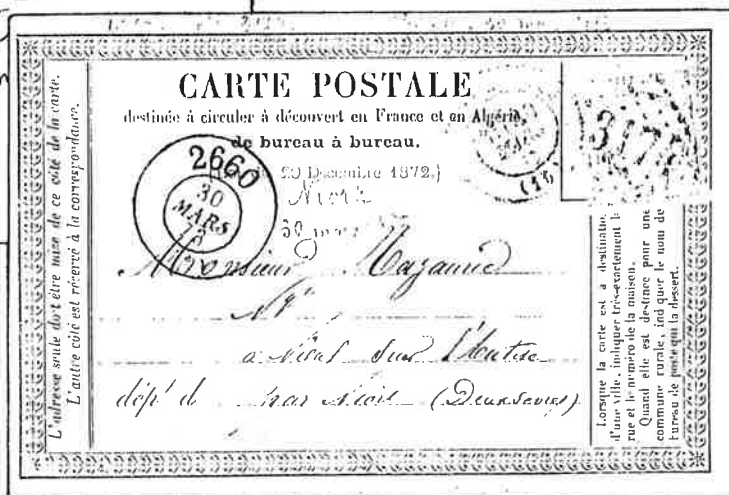
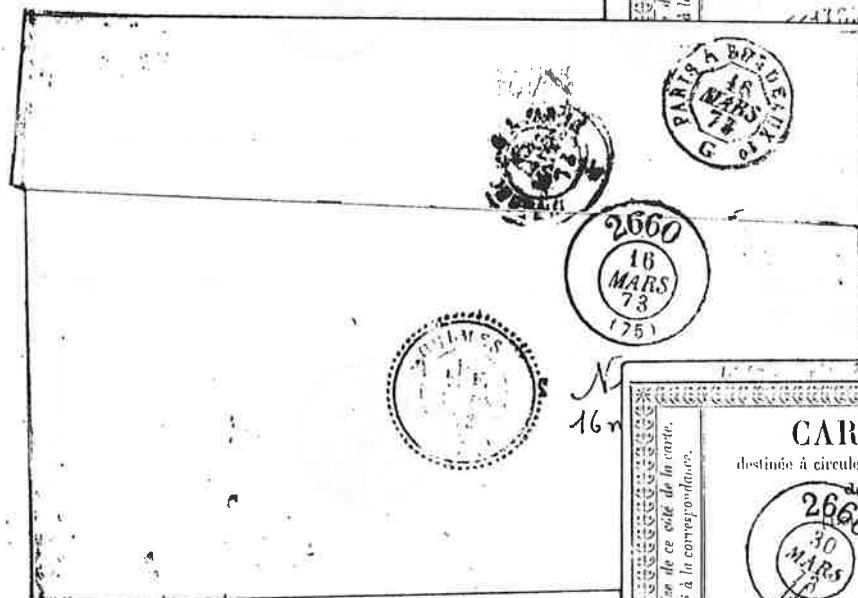
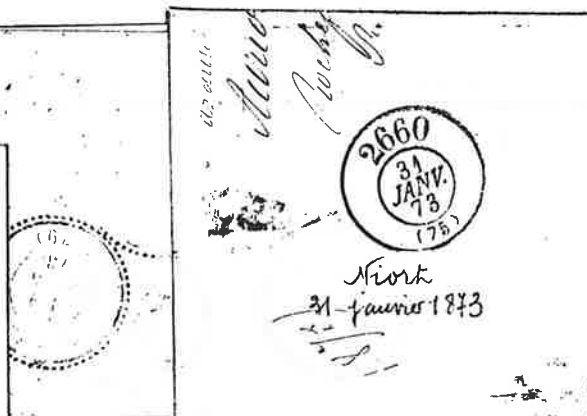
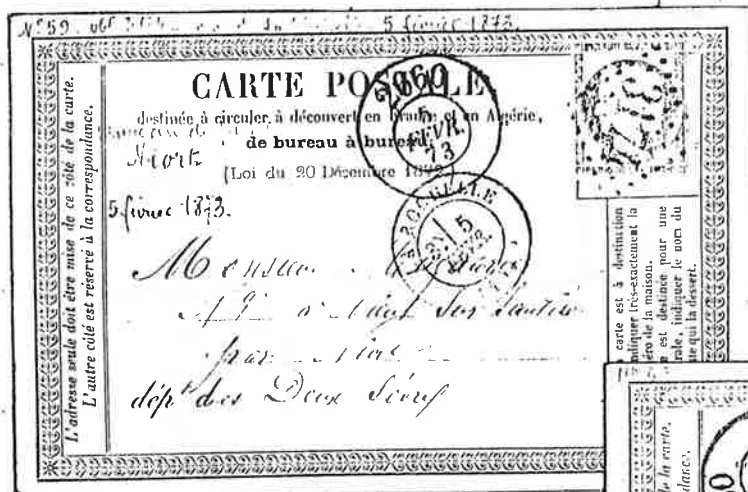


MOULINS.





NIORT



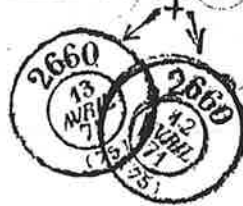
B III

Niort  
22 mars 1871



Lettre réexpédiée, donnant lieu à  
deux passages successifs  
au même bureau.

B III



Niort  
12 avril 1871  
+  
Niort  
13 avril 1871

B III



Niort  
5 avril 1871



B III



Niort  
6 avril 1871

B III

Niort  
4 mai 1871

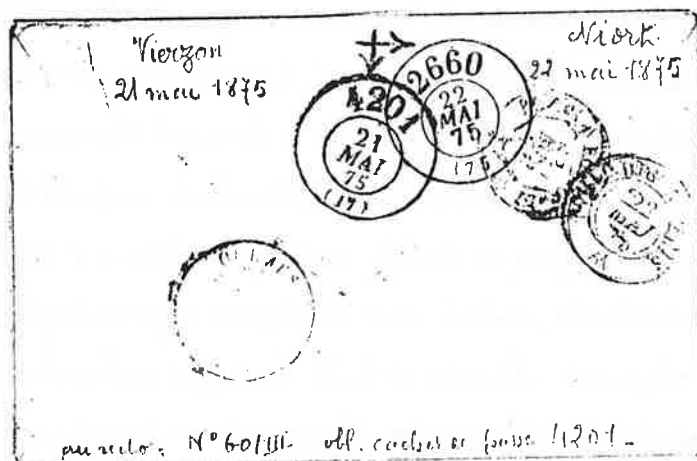
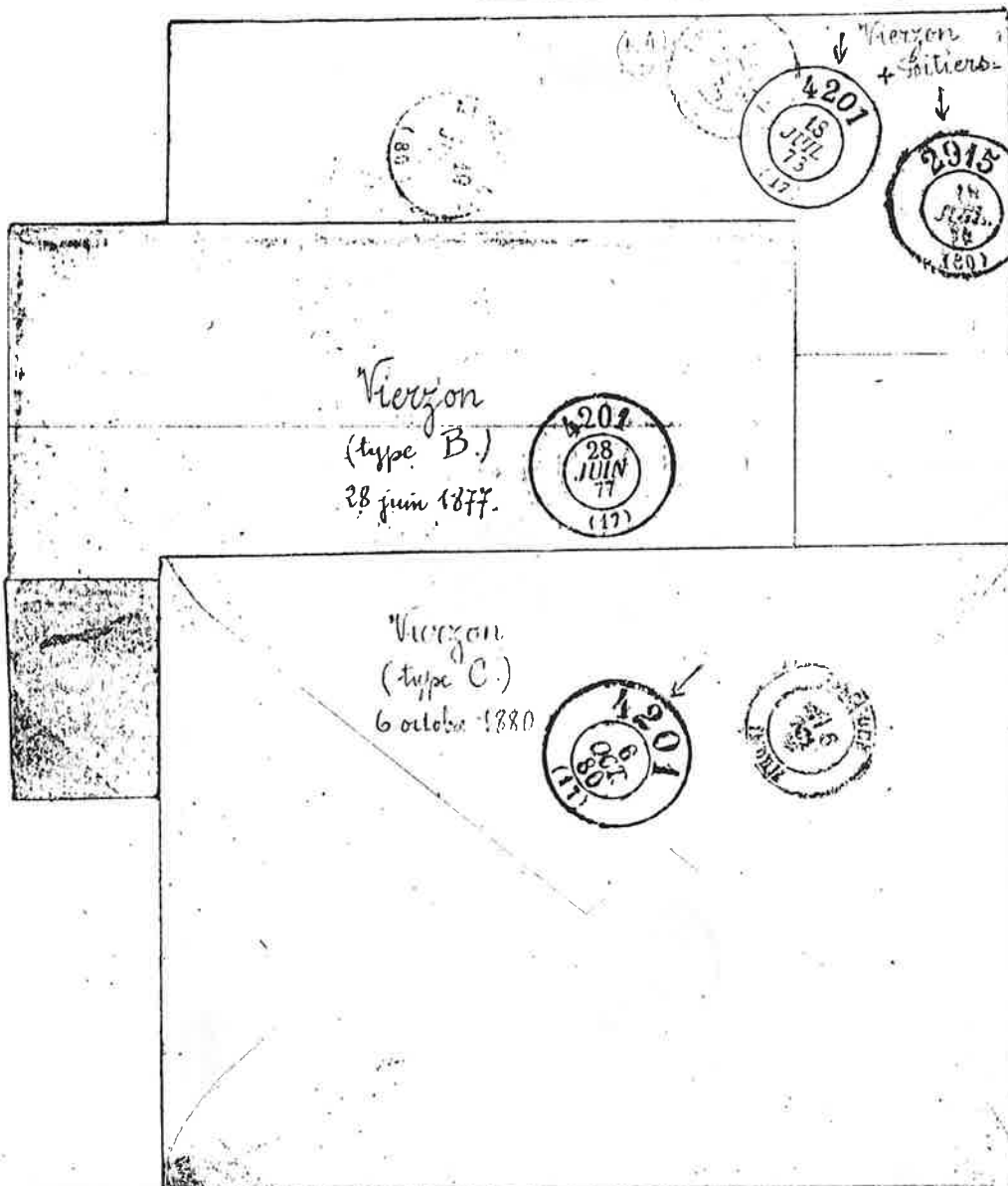


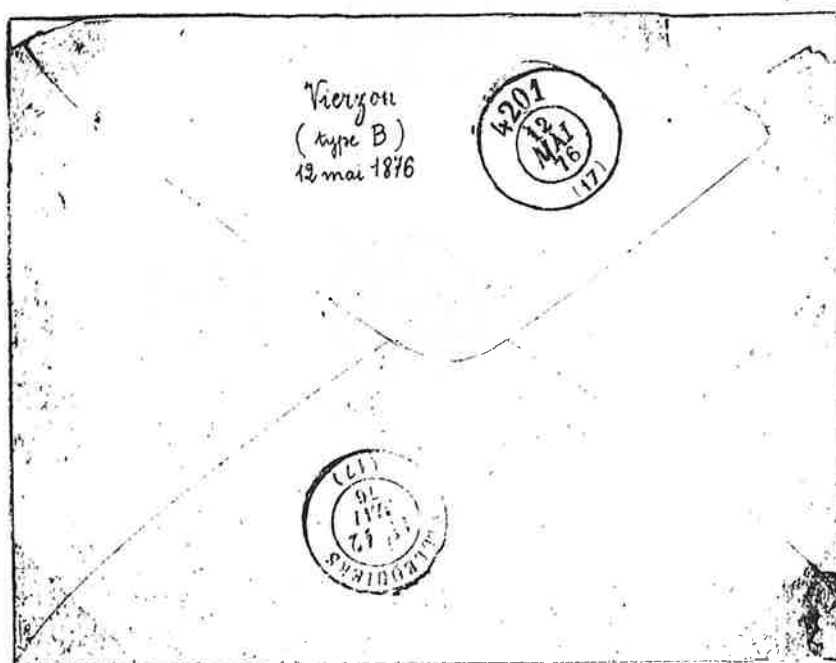
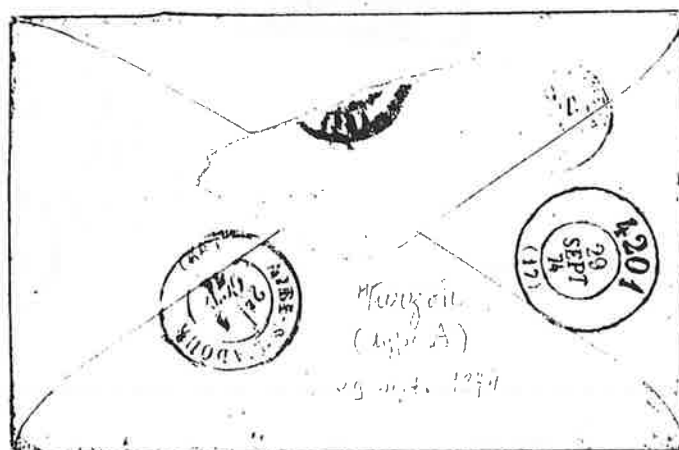
B III

Niort  
14 mai 1871



VIERZON.





*La mise en place des Bureaux de passe venait-elle compléter, (sous une autre forme), une organisation déjà existante ? ou bien marquait-elle le début d'un service nouveau ? La première hypothèse paraît être la plus vraisemblable.*

*Il y avait longtemps, en effet, qu'à Paris, le Bureau Central opérait le tri des lettres qui lui arrivaient des autres bureaux de la capitale et de sa banlieue. Il est plus que probable aussi que, bien avant 1864, certains bureaux très importants, situés sur des lignes à gros trafic, jouaient le rôle de bureaux de passe : Amiens et Lille ; Limoges et Bordeaux ; Clermont-Ferrand et Nîmes ; Lyon et Marseille... Comme ils n'étaient pas pourvus d'un cachet à date spécial, rien ne permet de les distinguer de ceux qui n'étaient pas chargés d'une telle mission. Ceci expliquerait l'absence de véritables bureaux de passe dans certaines zones du réseau ferroviaire.*



# Poiroux Musique

**LE SPECIALISTE VENDEUR  
de l'instrument de musique**

**27r. de Gaulle TEL 51.37.17.63  
85000 LA ROCHE SUR YON**

*Nombreux PIANOS neufs et d'occasion,  
ORGUES électroniques avec boîte de rythmes,  
ORGUES classiques, ACCORDEONS, GUITARES,  
AMPLIS et tous instruments pour harmonies et fanfares*

**ACCORD - REPARATIONS**

*Prix extrêmement étudiés*

ETABLISSEMENTS B U T O N

LE POIRE SUR VIE

## HOTEL-RESTAURANT DU CENTRE

Tél. 51.31.81.20

## VAL - DE - VIE

Tel. 51.31.81.41

*Cuisine soignée*

*Prix modérés*

*Bon accueil*

*Bonne table*

SEMINAIRES - NOCES - BANQUETS  
( 700 COUVERTS )



ASSURANCES  
DU GROUPE DE PARIS

## ASSURANCES

## Toutes Branches

- ACCIDENT
- INCENDIE
- VIE
- MALADIE
- RETRAITE COMPLEMENTAIRE

## Maurice CLAVERIE

RESIDENCE LYAUTEY

6, place de la Vendée

**85000 LA ROCHE-SUR-YON**

Tél. 51.37.26.12

# CASTIES SPORT

tout pour le sport

7, Rue Thiers

LA ROCHE SUR YON

Tél. 51.37.27.54

*Au Fin Palais*

MR. G. RAGAS

36, RUE GEORGES-CLEMENCEAU

85000 LA ROCHE-SUR-YON

tél: 51.05.39.75.

épicerie fine | vins fins

produits fauchon

produits exotiques

fruits secs | confiserie

pâtes fraîches maison

livraison à domicile

Express Service

Jean-Claude VEZIN

118, rue P. Brossolette

LA ROCHE-SUR-YON

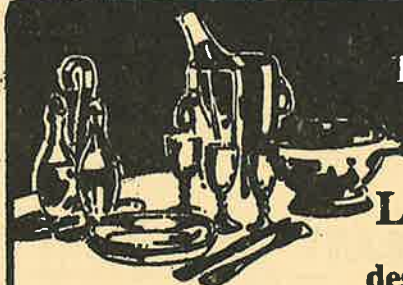
Tél. 51.37.01.32

Dépannage GAZ chaudières toutes puissances  
Contrat d'entretien individuel ou collectif

Station Technique départementale agréée

 leblanc  
saunierduval

LISTE  
DE MARIAGE



La Cadothèque  
RÉNOVÉE  
des Ets POMPIDOU

CADEAU A CHAQUE  
DÉPÔT DE LISTE

6 rue Stéphane-Guillemé.  
LA ROCHE/YON.

PORCELAINE DE LIMOGES : THARAUD

**POMPIDOU**

LA ROCHE S/ YON

Tél : 51.37.26.47

CAFE - BAR

LE BONAPARTE

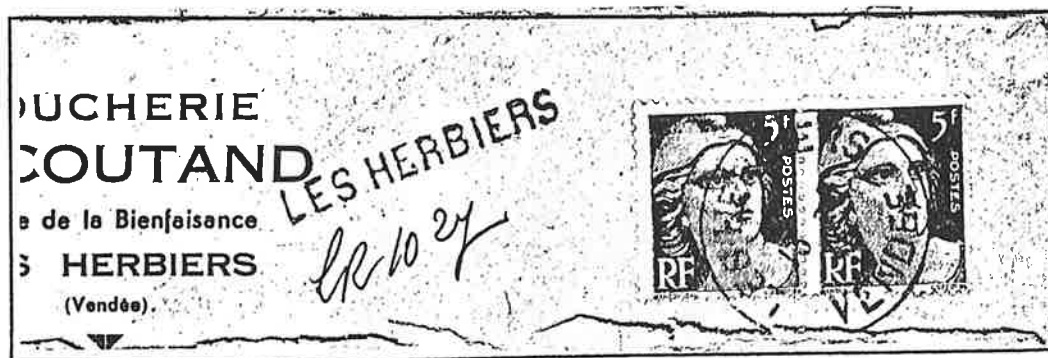
25, rue Paul Baudry

LA ROCHE SUR YON

Tél. 51.05.14.77

# LES LETTRES RECOMMANDEES "PROVISOIRES" EN VENDEE (1943-1948)

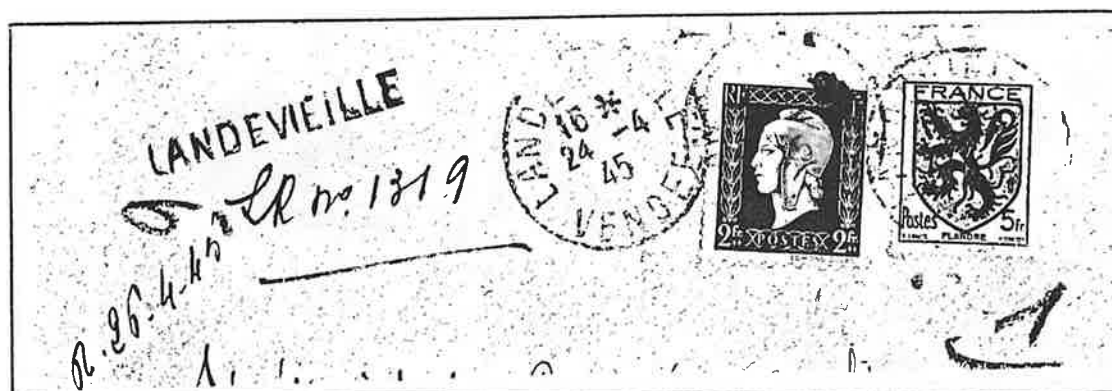
(suite)



LES HERBIERS - 13 juin 1946 (giffre 38 m/m)



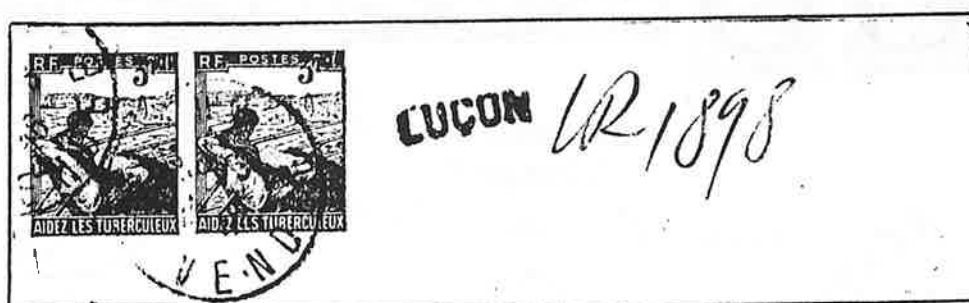
ILE D'ELLE - 18 octobre 1947



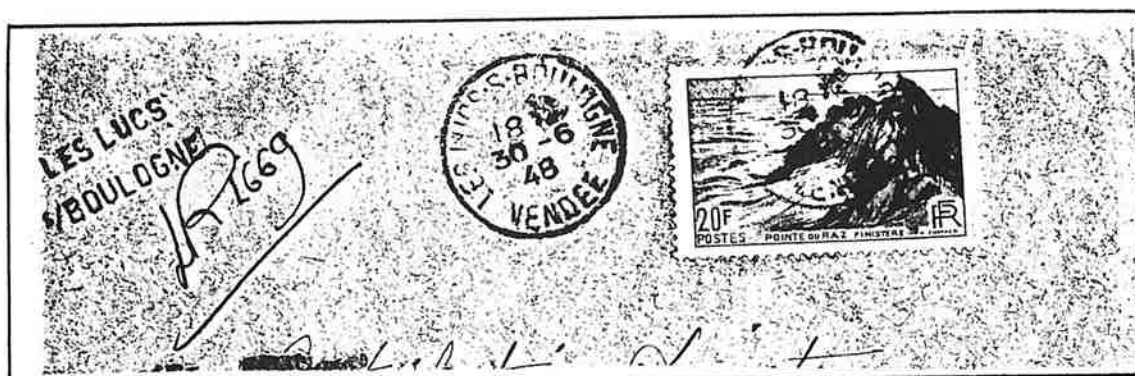
LANDEVIELLE - 24 avril 1945



LE LANGON - 6 février 1945



LUÇON - 24 mai 1945



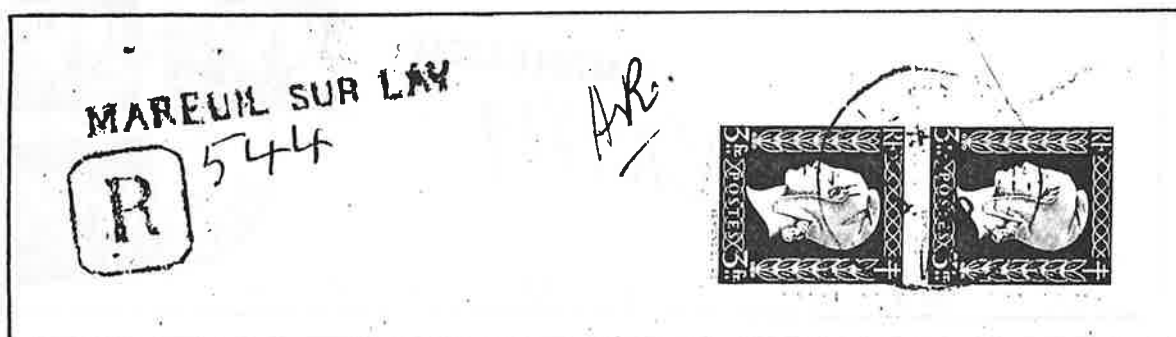
LES LUCS/s/BOULOGNE - 30 juin 1948



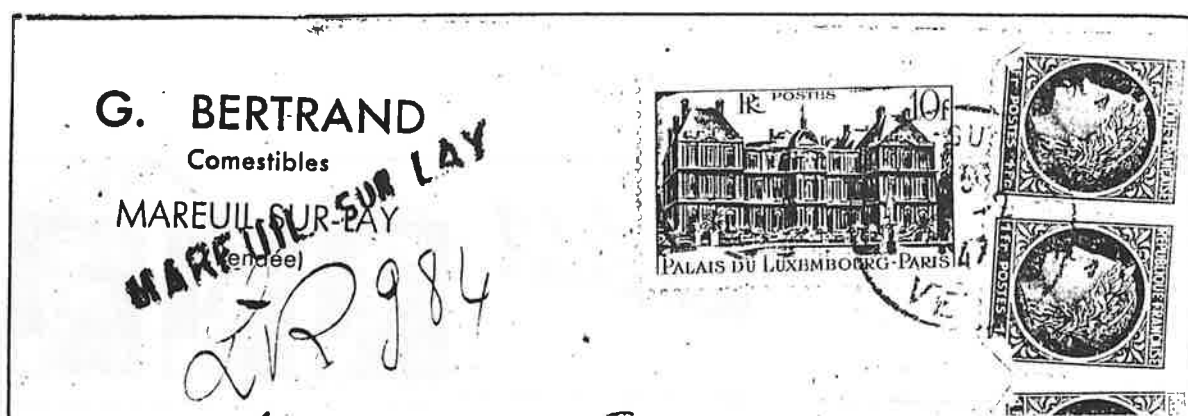
MAILLEZAIS - 19 juin 1947 (griffe 38 m/m)



MAILLEZAIS - 14 avril 1946 (griffe 32 m/m)



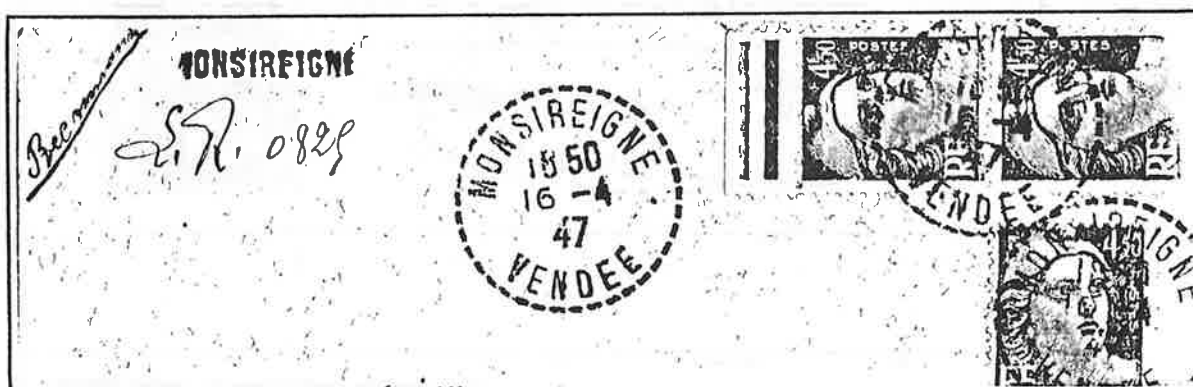
MAREUIL SUR LAY - 18 février 1945 (griffe 48 m/m)



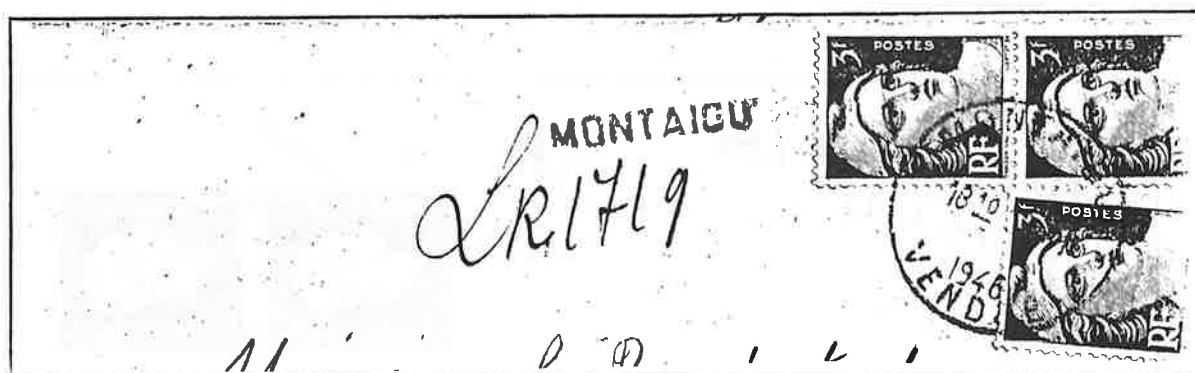
MAREUIL SUR LAY - 1er février 1947 (griffe 5 m/m)



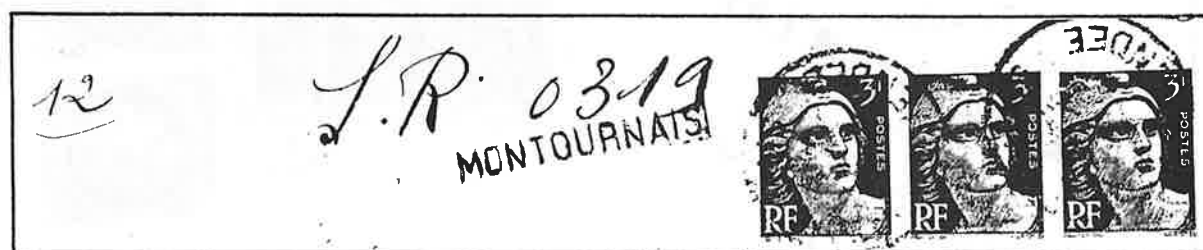
MERVENT - 24 juillet 1947 (avec étiquette de fortune)



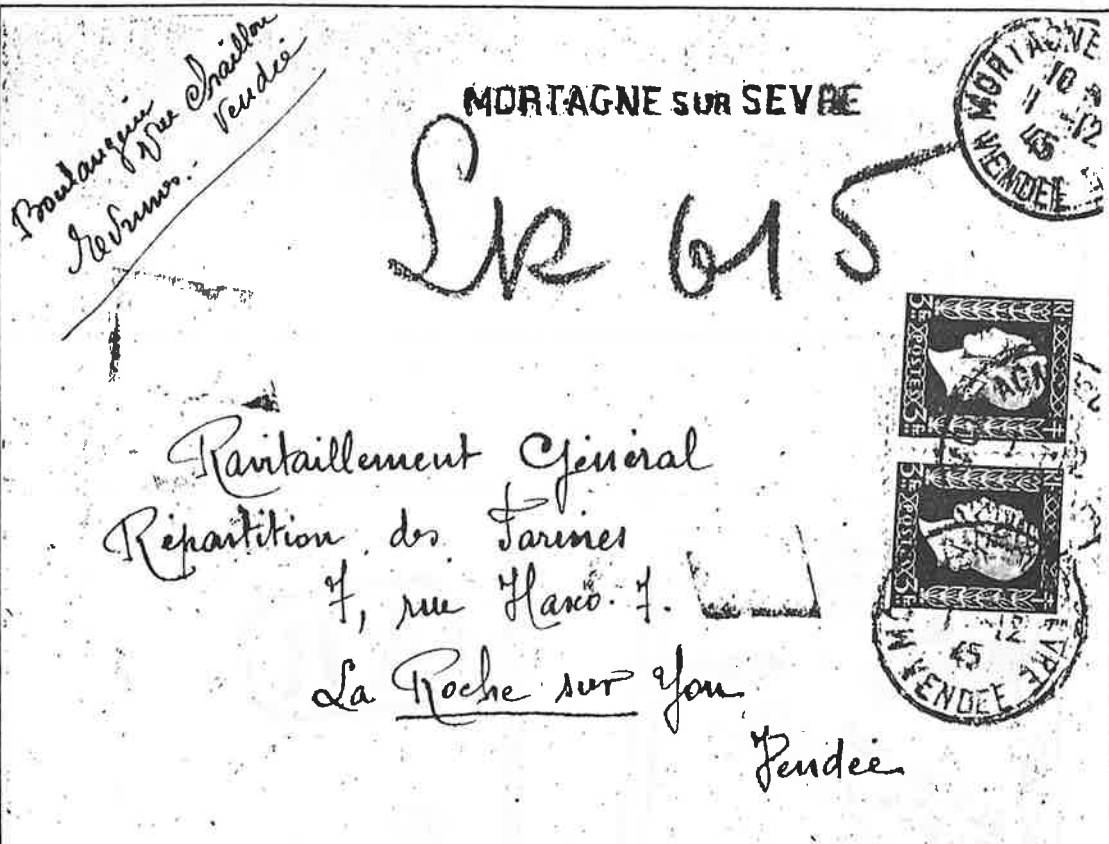
MONSIREIGNE - 16 avril 1947



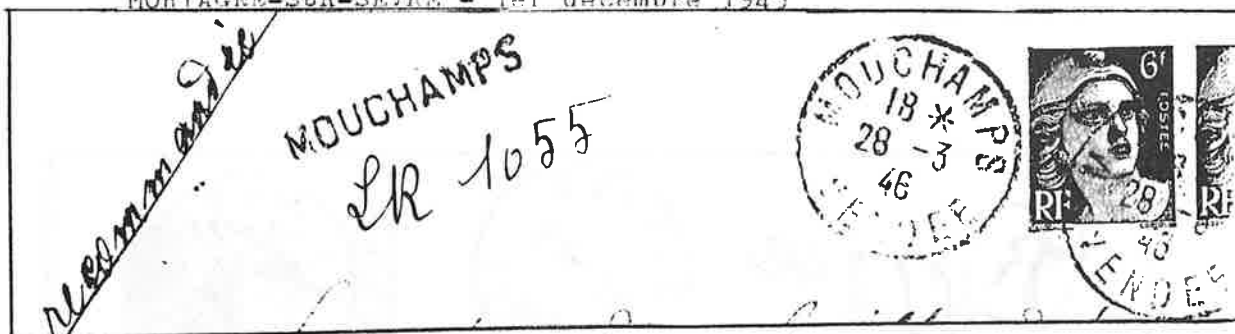
MONTAIGU - 28 novembre 1946



MONTOURNAIS - 23 mars 1946



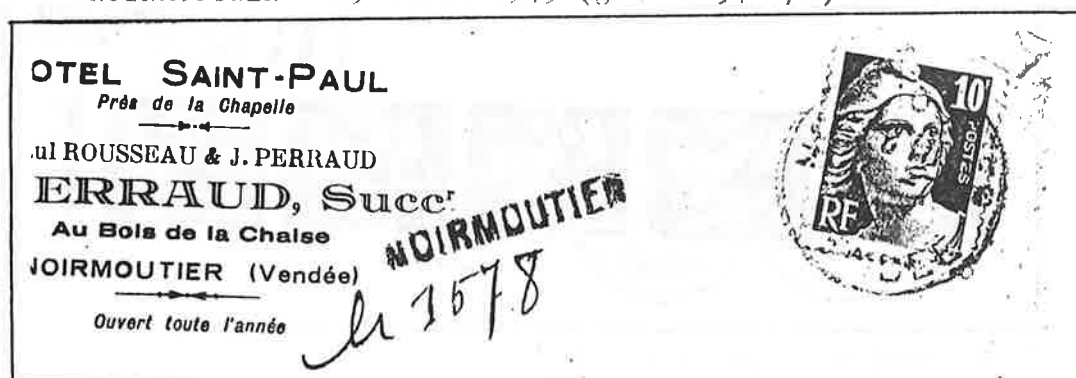
MORTAGNE-SUR-SEVRE - 1er décembre 1945



MOUCHAMPS - 28 mars 1946



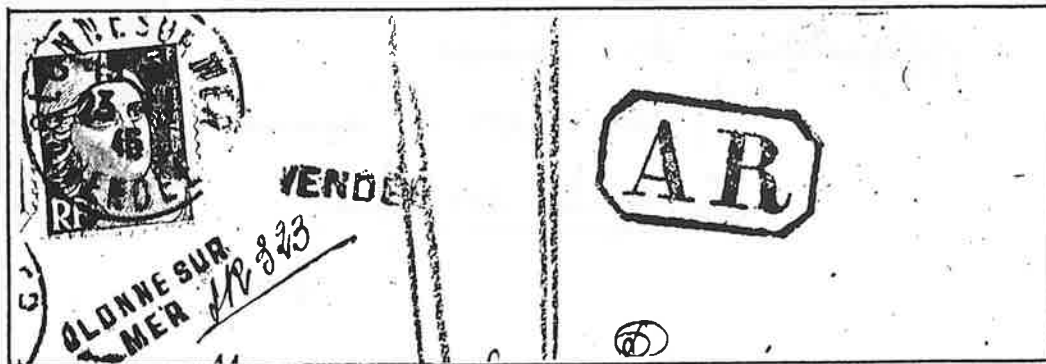
NOIRMOUTIER - 19 avril 1945 (griffe 37 m/m)



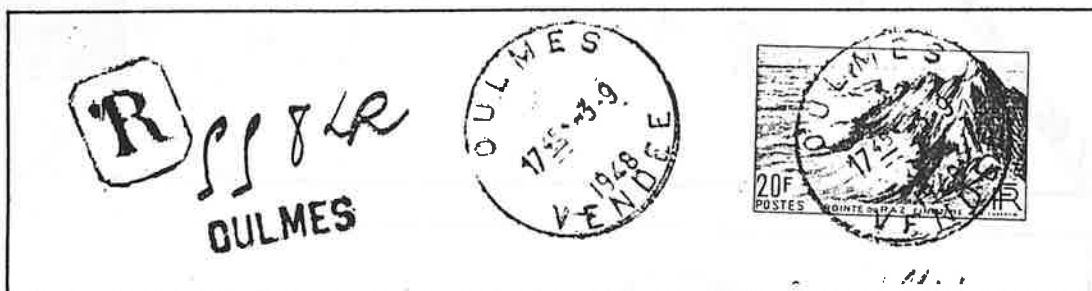
NOIRMOUTIER - 20 avril 1945 (griffe 33 m/m)



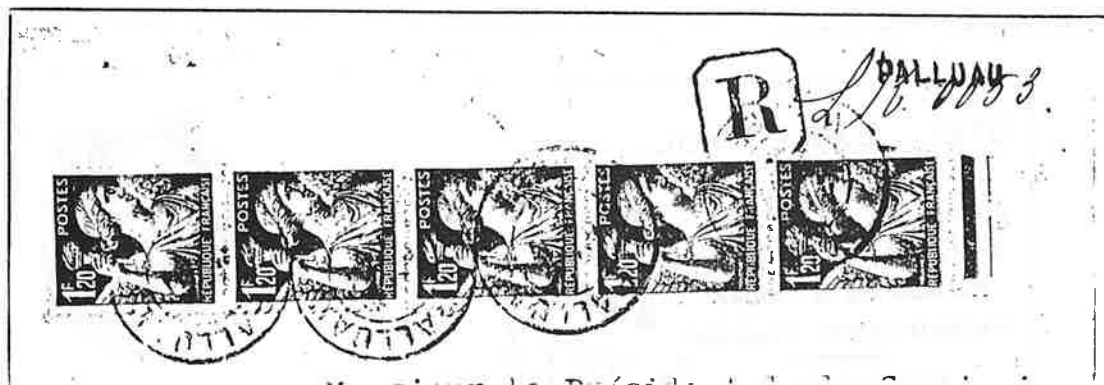
NOTRE DAME DE MONTS / VENDEE - 10 juin 1946



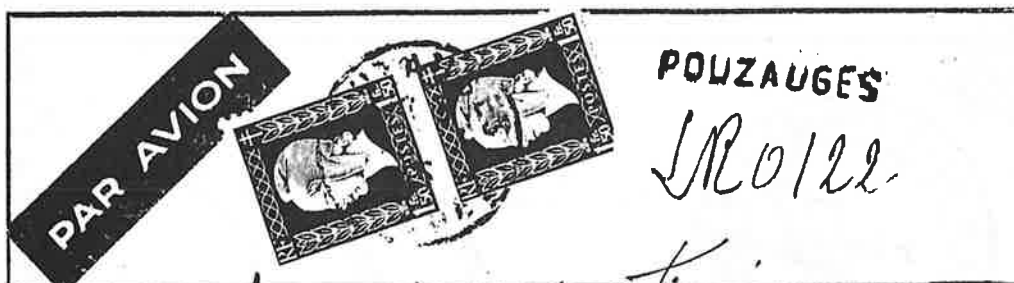
OLONNE SUR/MER - 23 novembre 1946



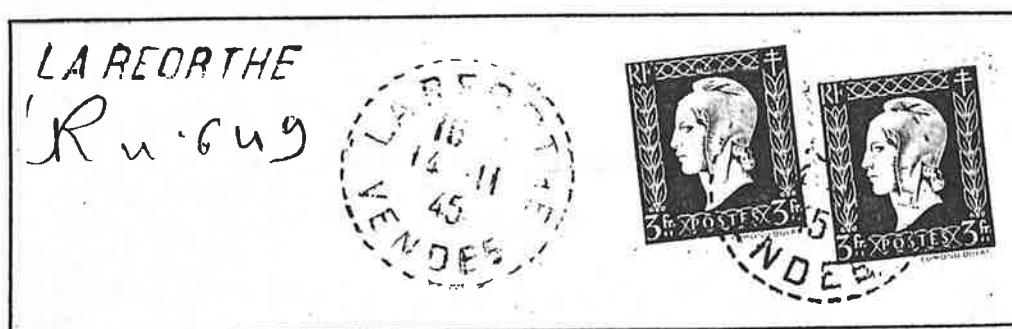
OULMES - 3 septembre 1948



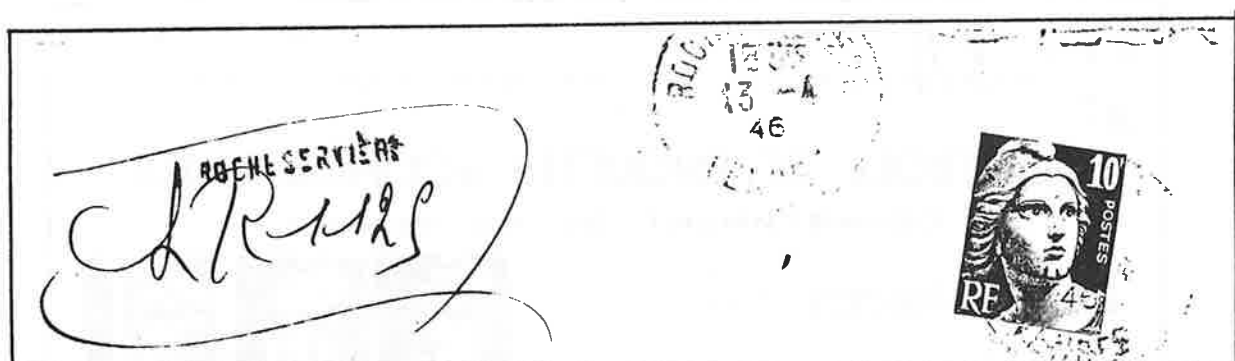
PALLUAUX - 18 juillet 1945



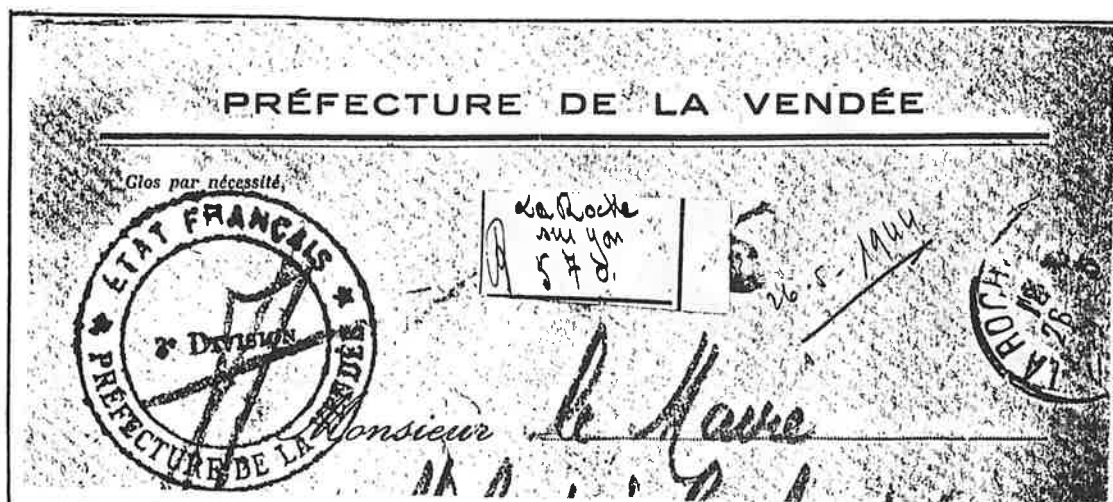
POUZAUGES - 12 juillet 1945



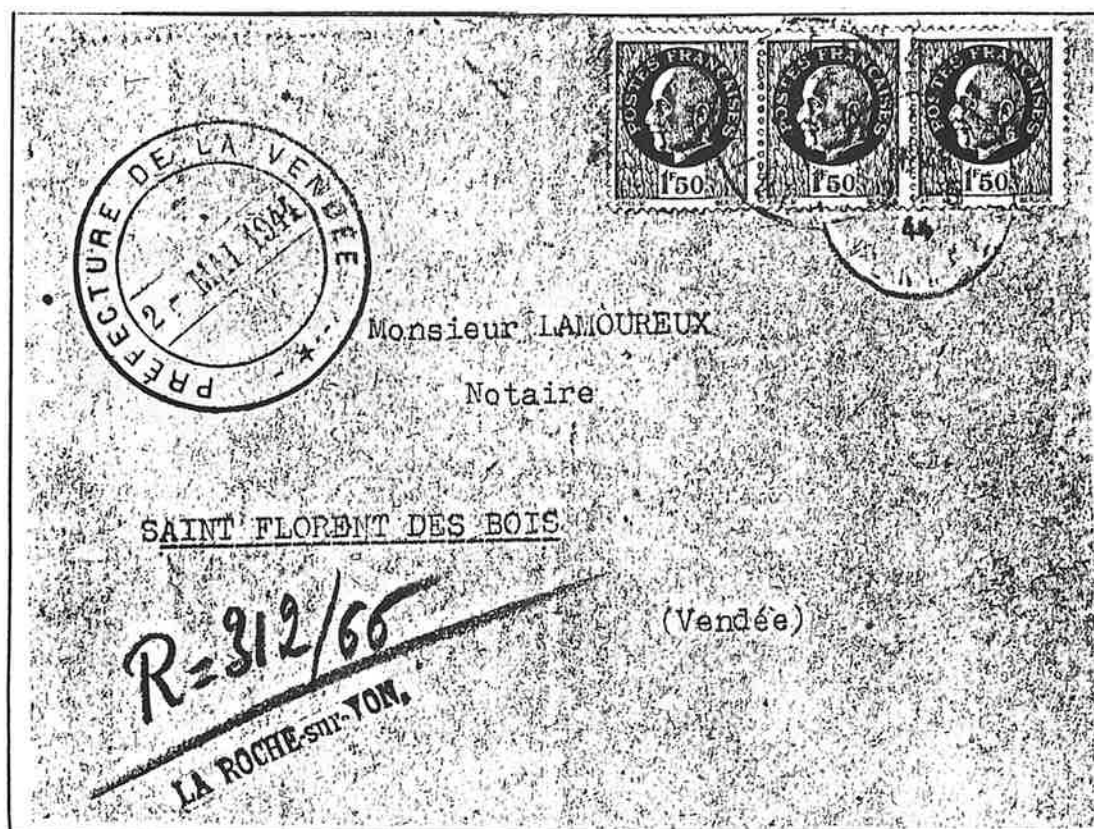
LA REORTHE - 14 novembre 1945



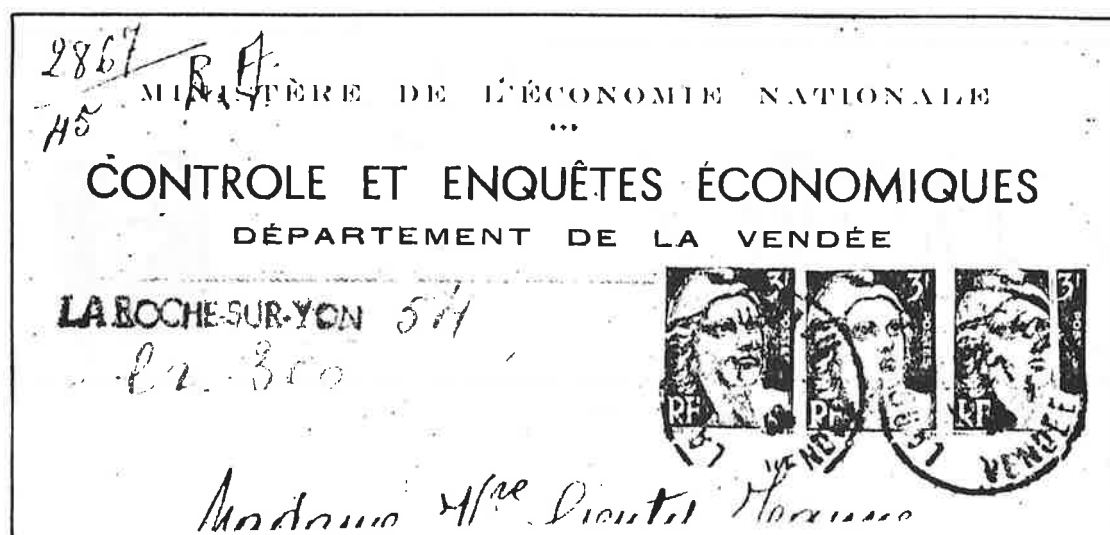
ROCHESEVIERE - 13 avril 1946



La Roche sur Yon - 26 mai 1944 (manuscrit sur étiquette de fortune)



LA ROCHE-SUR-YON - 2 mai 1944 (cachet caoutchouc 32 m/m)



LA ROCHE-SUR-YON - 1er juillet 1944 (cachet caoutchouc 40 m/m)

à suivre...

**NOUVEAU en VENDEE**

## PHILATELIE

aux SABLES D'OLONNE



10, rue Mathieu St Jouan  
Tél. 51.95.88.76

TIMBRES - MONNAIES - MATERIEL

**ACHAT et VENTE**



**crédit foncier  
de france**

Pour entrer chez vous, entrez chez nous.

(Résidences Principale et Secondaire)



**achat, construction, travaux**

**5, Place du Théâtre  
85000 LA ROCHE SUR YON**

Tél. 51.37.06.86 - 51.37.32.53



Société des

**Charpentes FOURNIER**

S.A. au Capital de 220 000 F

CHARPENTES TRADITIONNELLES  
211 213

TRIANGULÉES

LAMELLEES Collées  
2143 3

Siège social Rue des jardins  
**LE POIRE-SUR-VIE**  
85170 BELLEVILLE sur VIE

Tél. 51.31.82.95 - 51.31.81.66

**PHOTO CINEMA**

tout pour le  
LABORATOIRE

à des PRIX  
**PHOTO-PLAIT**

23, rue G. Clemenceau  
LA ROCHE-SUR-YON

Tél : 51.62.31.06

**Armurerie AUDUREAU**

LA CHASSE — LE BALL-TRAP

24, Rue Maréchal-Lyautey  
LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.13.07 Toutes les Réparations

DROGUERIE - PARFUMERIE

**Michel GEAY**

Rue Maréchal-Foch - LA ROCHE-SUR-YON  
Tél. 51.37.07.76

Peinture - Papiers peints - Verres à vitres  
Produits chimiques

LIVRAISON A DOMICILE

**Vous pensez CADEAUX...**

**Dites**

**SESAM'**

**qui vous propose**

**ses cadeaux personnalisés**

**ses gadgets**

**ses cadeaux d'affaires**

**SON CHOIX**

**SES PRIX**

**M<sup>me</sup> GADIOU - BARALHE**

15, rue Georges-Clemenceau - 85000 LA ROCHE S/ YON

Tél. 51.37.08.53

**BEAUTÉ - COIFFURE**

**HOMMES ET DAMES**

**salons marcel et maguy**

Institut d'Hygiène - Capillaires - Postiches  
Parfumerie

17, avenue Gambetta - La Roche-sur-Yon

Tél. 51.37.05.28

**Pour vos lunettes**

**2 Magasins à votre service**

**OPTIQUE  
COMMOY**

16, Place du Marché - Tél. 51.37.02.89

29, Rue Georges-Clemenceau Tél. 51.37.49.09

**LENTILLES DE CONTACT**

**85000 LA ROCHE SUR YON**



**SERVICE  
APRES-VENTE  
ASSURE**

**télé  
Vidéo**

**Hi-Fi**

**radio**

**électro-ménager**

**RADIO TELE MENAGER  
2000**

**144, Bd Branly - 85000 LA ROCHE-S-YON**

Tél : 51.36.05.99



# T A B L E A U

## Des Administrations Municipales

| N O M S               |                                                                                                                                                | N O M S                 |                                                                                                                                                                             | N O                                   |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| DES CHEFS-LIEUX       | DES COMMUNES.                                                                                                                                  | DES CHEFS-LIEUX.        | DES COMMUNES.                                                                                                                                                               | DES CHEFS-LIEUX                       |
| AIZENAY.....          | AIZENAY.<br>La Gentrouse.<br>Venussault.                                                                                                       | LA CAILLÈRE.....        | LA CAILLÈRE.<br>Saint-Hilaire-des-Bois.<br>Le Bouilhoux.<br>Thouarsay.<br>Saint-Sulpice.<br>Cesay.<br>Saint-Laurent-de-la-Salle.<br>Saint-Cir-des-Gats.                     | SAINT-HILAIRE.....                    |
| ANGLE.....            | ANGLE.<br>Gauzon.<br>La Juchère.<br>Saint-Eloi.<br>Le Bernol.<br>Longeville.<br>La Tranche.                                                    | CHALANS.....            | CHALANS.<br>Soullans.<br>Sallermaine.<br>Coudrie.                                                                                                                           | SAINT-HERMINE.....                    |
| AÏREMONT.....         | AÏREMONT.<br>Maché.<br>Les Habites.<br>Commequiers.<br>Saint-Maxant-sur-Vie.                                                                   | LA CHAISE.....          | LA CHAISE.<br>La Fenièvre.<br>Fougeu.<br>La Limouzinière.<br>Thorigné.                                                                                                      |                                       |
| BENET.....            | BENET.<br>Lisson.<br>Sainte-Christine.<br>Combaud.<br>Bouillé.<br>Saint-Vigismont.<br>Culmets.                                                 | LES ESSARTS.....        | LES ESSARTS.<br>Sainte-Cécile.<br>Saint-Martin-des-Noyers.<br>La Grève.                                                                                                     | LES HERBIERS.....                     |
| LES BROUSILS.....     | LES BROUSILS.<br>La Bergerie.<br>La Copiechignière.<br>Saint-Denis-la-Chevassé.<br>Saint-sulpice-le-Verdon.                                    | FONTENAY-LE-PEUPLE..... | FONTENAY-LE-PEUPLE.                                                                                                                                                         |                                       |
| LA BRUYÈRE.....       | LA BRUYÈRE.<br>Treize-Septiers.<br>La Renardière.<br>Cugn.                                                                                     | FOUSSAY.....            | FOUSSAY.<br>Fayrmaureau.<br>Vouvant.<br>Mervant.<br>Payré-sur-Vendée.                                                                                                       | LA JAUDONNIÈRE.....                   |
| BEAULIEU.....         | BEAULIEU.<br>Mantilly.<br>La Chapelle-Hermier.<br>Landeronde.                                                                                  | FONTAINES.....          | FONTAINES.<br>Loubie.<br>Charvais.<br>Texon.<br>Saint-Médard-des-Prés.<br>Chaux.<br>Montreuil.<br>Duix.                                                                     | L'ISLE-DIEU.....<br>L'ISLE-BOUIN..... |
| BEAUVOIR.....         | BEAUVOIR.<br>Saint-Gervais.<br>Saint-Ulmain.<br>La Crosnière.                                                                                  |                         |                                                                                                                                                                             | SAINT-JEAN-DE-MONT.....               |
| BELLEVILLE.....       | BELLEVILLE.<br>Saligay.<br>Bouillon-le-Captif.<br>Dompière.<br>Laière.<br>La Merlatière.<br>Boulogne.                                          | LA FLOCELLIÈRE.....     | LA FLOCELLIÈRE.<br>Le Chatelier.<br>Châteaumur.<br>St. Michel-mont-Mercure.<br>Saint-Mars-la-Réorte.<br>Les Epesses.<br>Malièvre.<br>Treize-Vents.<br>Saint-Paul-en-Pareds. | L'HERMINAULT.....                     |
| BOURNIZEAU.....       | BOURNIZEAU.<br>Saint-Hilaire-le-Vaubin.<br>St-Vinct, du-Port-du-Lay.<br>Saint-Quin-des-Gats.<br>Puismaufroy.<br>Les Pineaux.<br>Sainte-Pexine. | SAINT-FULGENT.....      | SAINT-FULGENT.<br>Chavagne.<br>La Babatière.<br>Chauché.<br>Saint-André-Gouldroy.<br>Bazoges-en-Palliers.                                                                   | LUÇON.....                            |
| CHAILLÉ.....          | CHAILLÉ.<br>Champagné.<br>Poiraveau.<br>Sainte-Radégonde.<br>Vouillé.                                                                          | LE GUÉ.....             | LE GUÉ.<br>Vix.<br>L'Isle-Delle.<br>Saint-Jean-de-Veluire.<br>Le Poiré.                                                                                                     |                                       |
| LA CHATEIGNERAYE..... | LA CHATEIGNERAYE.<br>Saint-Maurice-le-Girard.<br>Chellois.<br>La Tardière.<br>Saint-Pierre-du-Chemin.<br>Menomblet.                            | LA GARNACHE.....        | LA GARNACHE.<br>Châteauneuf.<br>L'Isle-Chauvet.<br>Bois-de-Céné.<br>Froid-Fond.<br>Falleron.                                                                                | LE LANGON.....                        |
| CHANTONNAY.....       | CHANTONNAY.<br>St-Vincent-de-Sterlange.<br>Saint-Germain.<br>Chassay-l'Eglise.<br>Puibéhard.<br>Saint-Prouant.<br>Roche-Trejou.<br>Sigournay.  | SAINT-GILLES.....       | SAINT-GILLES.<br>Croix-de-Vie.<br>Saint-Estaire.<br>Le Fenouillet.<br>Rié.<br>Saint-Révéréd.                                                                                | LOGEFOUGEREUSE.....                   |

Comme indiqué en bas à droite ce tableau a été imprimé à  
FONTENAY-LE-PEUPLE, l'an V de la république, soit 1796-97.

# L E A U

## du Département de la VENDÉE.

| M S | N O M S                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                      | N O M S                                                                                                                                           |               |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
|     | DES COMMUNES.                                                                                                                                                                 | DES CHEFS-LIEUX. DES COMMUNES.                                                                                                                                                       | DES CHEFS-LIEUX. DES COMMUNES.                                                                                                                    | DES COMMUNES. |
|     | SAINT-HILAIRE.<br>Chassenois.<br>Les Loges.<br>Michel-le-Clouq.<br>Xanton.<br>Denans.<br>Nieul-sur-Autise.                                                                    | LANDEVILLE.....<br>LANDEVILLE.<br>La Chaise-Giraud.<br>L'Aiguillon.<br>Givrand.<br>Bretignoles.<br>Saint-Nicolas.<br>Saint-Martin-de-Briem.<br>Coex.                                 | NOIRMOUTIERS.....<br>NOIRMOUTIERS.<br>Barbâtre.                                                                                                   |               |
|     | SAINT-HERMINE.<br>Saint-Hermant.<br>La Chapelle-Thémér.<br>Thiéry.<br>Eiranne-de-Brillouet.<br>Pouillé.<br>Saint-Aubin.<br>Saint-Jean-de-Beugné.<br>Le Simon.<br>La Vigneuse. | MAILLEZAIS.....<br>MAILLEZAIS.<br>Saint-Pierre-le-Vieux.<br>Notre-Dame-de-Lié.<br>Dauvix.<br>Maillé.                                                                                 | OLONNE.....<br>OLONNE.<br>L'Isle-d'Olonne.<br>Le Château d'Olonne.                                                                                |               |
|     | LES HERMIERS.<br>Le Petit-Bouig.<br>Ardehis.<br>La Bouteillerie.<br>Chambertaud.<br>Beaupré.                                                                                  | MICHEL-EN-LIERM.....<br>MICHEL-EN-LIERM.<br>St. MICHEL-EN-LIERM.<br>Trisise.<br>Saint Denis du Pairé.<br>Gue.<br>L'Aiguillon.                                                        | POUZAUGES.....<br>POUZAUGES.<br>Pouzauges-le-Vieux.<br>Saint-Mémin.<br>Montemmois.<br>Briantoux.<br>La Melleraye.<br>La Pommeraye.<br>Le Boupère. |               |
|     | LA JAUDONNIÈRE.<br>Saint-Philbert.<br>Saint-Mars-des-Prés.<br>Saint-Martin-Laus.<br>Saint-Juine.<br>La Réorte.<br>Changillon.                                                 | MOUILLEFON.....<br>MOUILLEFON.<br>Saint-Germain-IT guilher.<br>St. Germain-des-Brayères.<br>Tilly.<br>Monsireignes.<br>Chavagnon.<br>Les Bédours.<br>Le Tallu.<br>Bazoges-en-Pareds. | POIRÉ.....<br>POIRÉ.<br>Gros-Breuil.<br>Nieul-le-Dolent.<br>La Boissière-des-Landes.                                                              |               |
|     | L'ISLE-DIEU.                                                                                                                                                                  | MONTAIGU.....<br>MONTAIGU.<br>Montaigu.<br>Saint-Hilaire-Loulay.<br>Boufféré.<br>Saint-Georges.<br>La Guyonnière.<br>La Boissière.                                                   | PALLUAU.....<br>PALLUAU.<br>Saint-Etienne-du-Bois.<br>Grande-Lande.<br>Saint-Paul-de-Cornequiers.<br>La Chapelle-Pallua.<br>Saint-Christophe.     |               |
|     | L'ISLE-BOVIN.                                                                                                                                                                 | MOTHE-ACHARD.....<br>MOTHE-ACHARD.<br>La Chapelle-Achard.<br>Sainte-Haive.<br>St-Georges-de-Pointindoux.<br>Saint-Julien-des-Landes.<br>Vairé.<br>Gionard.<br>Sainte-Foy.            | LE POIRÉ.....<br>LE POIRÉ.<br>Beaulieu.<br>Le Grand-Luc.<br>Le Petit-Luc.                                                                         |               |
|     | SAINT-JEAN-DE-MONT.<br>Notre-Dame-de-Mont.<br>Le Perrier.                                                                                                                     | LA MOTHE-ACHARD.....<br>LA MOTHE-ACHARD.<br>La Chapelle-Achard.<br>Sainte-Haive.<br>St-Georges-de-Pointindoux.<br>Saint-Julien-des-Landes.<br>Vairé.<br>Gionard.<br>Sainte-Foy.      | ROCHESERVIERE.....<br>ROCHESERVIERE.<br>La Grole.<br>Moumaison.<br>Saint-André-Treize-Voies.<br>Saint-Christophe.<br>Saint-Philbert-de-Louaine.   |               |
|     | L'HERMENAUT.<br>Sainte-Radegonde.<br>Bouveau.<br>St-Martin-des-Fontaine.<br>Marsais.<br>Saint-Valérien.<br>Seigné.<br>Pissotte.<br>Longève.                                   | MOUCHAMPS.....<br>MOUCHAMPS.<br>Saint-Florent.<br>Vandremes.                                                                                                                         | LA ROCHE-SUR-YON.....<br>LA ROCHE-SUR-YON.<br>Château-Frémont.<br>Saint-André.<br>Le Bourg-sur-la-Roche.<br>Les Clouseaux.                        |               |
|     | LUÇON.<br>Les Magnols.<br>La Claye.<br>La Bretonnière.<br>Péault.<br>Corps.<br>Sainte-Gemme.<br>Chamay.<br>Lairoux.                                                           | MORTAGNE.....<br>MORTAGNE.<br>Saint-Hilaire.<br>Saint-Laurent-sur-Sèvre.<br>Saint-Malo.<br>Exeuves.<br>La Vertice.                                                                   | LES SABLES.....<br>LES SABLES.                                                                                                                    |               |
|     | LE LANGON.<br>St-Martin-sous-Mouzeuil.<br>Nalliers.<br>Mouzeuil.<br>Petosse.<br>Auzais.                                                                                       | LES MOUTIERS.....<br>LES MOUTIERS.<br>Saint-Vincent-sur-Graon.<br>Le Champ-Saint-Père.<br>Saint-Avaugour.<br>Saint-Sornin.<br>Le Givre.<br>Saint-Cir.                                | TIFFAUGES.....<br>TIFFAUGES.<br>L'Enclave-du-Ligeron.<br>St-Aubin-en-Tiffauges.<br>Saint-Martin.<br>Les Landes.<br>La Gaubretière.                |               |
|     | LOGEFOUGERTUSE.<br>Saint-Hilaire-de-Voust.<br>Marillet.<br>Puideserre.<br>Saint-Maurice-des-Noues.<br>Antigné.<br>Le Breuil-Farret.<br>La Chapelle-au-Lis.                    | MAREUIL.....<br>MAREUIL.<br>Marcuil.<br>Beaulieu.<br>La Couture.<br>Saint-André.<br>Corbaon.<br>Bellenque.<br>Les Moutiers-les-Moufais.<br>Bessay.<br>Disnay.<br>Rosnay.             | TALMONT.....<br>TALMONT.<br>Saint-Hilaire.<br>Saint-Hilaire-la-Forêt.<br>Saint-Vincent.<br>Jarih.<br>Avrillé.                                     |               |
|     |                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                      | LE TAILLIER.....<br>LE TAILLIER.<br>Aubigny.<br>Nesmy.<br>Chailles-Ormeaux.<br>Saint-Florent-des-Bois.<br>Château-Guibert.                        |               |

A FONTENAY-LE-PEUPLE;  
De l'imprimerie de G O J O H O T, L'au V.

Outre l'orthographe du nom des communes, la liste même des chefs-lieux de district et des communes qui leur sont rattachées ne manquent pas d'intérêt et marque bien l'évolution du département.

UN MOIS DU CALENDRIER REVOLUTIONNAIRE  
 VENDEMIAIRE : 1<sup>e</sup> MOIS des VENDANGES.

Le calendrier républicain avait été institué par la Convention Nationale de 24 novembre 1793 pour remplacer le calendrier grégorien. L'année commençait à l'équinoxe d'automne (22 nov.) elle comportait 12 mois de 30 jours, chaque mois avait trois décades; les 5 ou 6 jours qui restaient (les "sans-culotides") étaient consacrés à la célébration des fêtes républicaines.

Les appellations, très imagées, du calendrier sont dues à Fabre d'Eglantine.

26

| V E N D É M I A I R E. |                                          |                            |                                |                                               |                                               |
|------------------------|------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| P R E M I E R M O I S. |                                          |                            |                                |                                               |                                               |
| JOURS<br>du<br>Mois.   | N O M S<br>des jours<br>de<br>la Décade. | L E V E R<br>du<br>Soleil. | C O U C H E R<br>du<br>Soleil. | T E M P S<br>moyen<br>au midi <del>mi</del> . | D I S T A N C E<br>du Soleil<br>à l'Équateur. |
|                        |                                          | H. M.                      | H. M.                          | H. M. S.                                      | D. M. S.<br>Boréale.<br>Austral.              |
| 1.                     | Primedi. . .                             | 2. 47.                     | 7. 52.                         | 4. 94. 73.                                    | 0. 05. 77.                                    |
| 2.                     | Duodi. . . .                             | 2. 48.                     | 7. 51.                         | 4. 94. 50.                                    | 0. 37. 59.                                    |
| 3.                     | Tridi. . . . .                           | 2. 49.                     | 7. 50.                         | 4. 94. 26.                                    | 0. 80. 99.                                    |
| 4.                     | Quartidi. . .                            | 2. 51.                     | 7. 49.                         | 4. 94. 02.                                    | 1. 24. 38.                                    |
| 5.                     | Quintidi. . .                            | 2. 52.                     | 7. 47.                         | 4. 93. 79.                                    | 1. 67. 75.                                    |
| 6.                     | Sextidi. . . .                           | 2. 53.                     | 7. 46.                         | 4. 93. 56.                                    | 2. 11. 14.                                    |
| 7.                     | Septidi. . . .                           | 2. 54.                     | 7. 45.                         | 4. 93. 33.                                    | 2. 53. 70.                                    |
| 8.                     | Octidi. . . . .                          | 2. 55.                     | 7. 44.                         | 4. 93. 11.                                    | 2. 97. 84.                                    |
| 9.                     | Nonidi. . . . .                          | 2. 57.                     | 7. 42.                         | 4. 92. 88.                                    | 3. 41. 11.                                    |
| 10.                    | Décadi. . . . .                          | 2. 58.                     | 7. 41.                         | 4. 92. 67.                                    | 3. 84. 32.                                    |
| 11.                    | Primedi. . . .                           | 2. 60.                     | 7. 39.                         | 4. 92. 45.                                    | 4. 27. 47.                                    |
| 12.                    | Duodi. . . . .                           | 2. 61.                     | 7. 38.                         | 4. 92. 24.                                    | 4. 70. 55.                                    |
| 13.                    | Tridi. . . . .                           | 2. 62.                     | 7. 37.                         | 4. 92. 03.                                    | 5. 13. 52.                                    |
| 14.                    | Quartidi. . . .                          | 2. 63.                     | 7. 36.                         | 4. 91. 83.                                    | 5. 56. 39.                                    |
| 15.                    | Quintidi. . . .                          | 2. 64.                     | 7. 35.                         | 4. 91. 64.                                    | 5. 99. 13.                                    |
| 16.                    | Sextidi. . . . .                         | 2. 66.                     | 7. 33.                         | 4. 91. 44.                                    | 6. 41. 76.                                    |
| 17.                    | Septidi. . . . .                         | 2. 67.                     | 7. 32.                         | 4. 91. 25.                                    | 6. 84. 26.                                    |
| 18.                    | Octidi. . . . .                          | 2. 68.                     | 7. 31.                         | 4. 91. 07.                                    | 7. 26. 57.                                    |
| 19.                    | Nonidi. . . . .                          | 2. 69.                     | 7. 30.                         | 4. 90. 89.                                    | 7. 68. 76.                                    |
| 20.                    | Décadi. . . . .                          | 2. 71.                     | 7. 28.                         | 4. 90. 72.                                    | 8. 98. 15.                                    |
| 21.                    | Primedi. . . .                           | 2. 72.                     | 7. 27.                         | 4. 90. 55.                                    | 8. 52. 56.                                    |
| 22.                    | Duodi. . . . .                           | 2. 73.                     | 7. 26.                         | 4. 90. 39.                                    | 8. 94. 20.                                    |
| 23.                    | Tridi. . . . .                           | 2. 74.                     | 7. 25.                         | 4. 90. 24.                                    | 9. 35. 55.                                    |
| 24.                    | Quartidi. . . .                          | 2. 75.                     | 7. 24.                         | 4. 90. 09.                                    | 9. 76. 76.                                    |
| 25.                    | Quintidi. . . .                          | 2. 77.                     | 7. 23.                         | 4. 89. 94.                                    | 10. 17. 71.                                   |
| 26.                    | Sextidi. . . . .                         | 2. 78.                     | 7. 21.                         | 4. 89. 81.                                    | 10. 58. 39.                                   |
| 27.                    | Septidi. . . . .                         | 2. 79.                     | 7. 20.                         | 4. 89. 68.                                    | 10. 98. 82.                                   |
| 28.                    | Octidi. . . . .                          | 2. 80.                     | 7. 19.                         | 4. 89. 56.                                    | 11. 39. 01.                                   |
| 29.                    | Nonidi. . . . .                          | 2. 82.                     | 7. 18.                         | 4. 89. 44.                                    | 11. 78. 91.                                   |
| 30.                    | Décadi. . . . .                          | 2. 83.                     | 7. 17.                         | 4. 89. 33.                                    | 12. 18. 52.                                   |

L'an 1 de l'ère républicaine partait du 22 septembre 1792 date de l'établissement de la République.

Le calendrier républicain fut utilisé pendant 13 ans et remplacé par le calendrier grégorien le 1er janvier 1806.

Le mois VENDEMAIRE commençait le 22 ou 23 septembre et finissait le 22 ou 23 octobre.

Ces feuilles sont extraites d'une brochure

ANNUAIRE OU CALENDRIER  
POUR LA SECONDE ANNEE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Ce calendrier est donc paru en 1792 ou 1793. A noter que VENDEMAIRE est bien le premier mois de l'année.

Les productions naturelles et instruments ruraux varient pour les 365 (ou 366) jours de l'année. Préférez-vous le jour de la Châtaigne, celui du Poireau, du Navet ou de la Belle-de-Nuit ?

27

| V E N D É M I A I R E .                              |                         |                         |                           |                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A U T O M N E .                                      |                         |                         |                           |                                                                                                                                                                                    |
| PRODUCTIONS<br>naturelles<br>& instrumens<br>ruraux. | JOURS<br>de la<br>Lune. | LEVER<br>de<br>la Lune. | COUCHER<br>de<br>la Lune. | P H A S E S<br>de la Lune.<br>Équinoxes, Solstices,<br>Éclipses.                                                                                                                   |
| Raisin . . . . .                                     | 18.                     | H. M.<br>8. 25.         | H. M.<br>3. 64.           | <div style="text-align: center;"> <i>H. M. S.</i><br/>           Équinoxe à 6. 33. 08.<br/>           Automne.<br/> <br/> <i>H. M.</i><br/>           D. ☽ à 9. 90.         </div> |
| Safran . . . . .                                     | 19.                     | 8. 49.                  | 4. 14.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Châtaigne . . . . .                                  | 20.                     | 8. 76.                  | 4. 63.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Colchique . . . . .                                  | 21.                     | 9. 06.                  | 5. 08.                    |                                                                                                                                                                                    |
| CHEVAL . . . . .                                     | 22.                     | 9. 39.                  | 5. 47.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Balsamine . . . . .                                  | 23.                     | 9. 74.                  | 5. 82.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Carotte . . . . .                                    | 24.                     | .....                   | 6. 13.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Amaranthe . . . . .                                  | 25.                     | 0. 13.                  | 6. 39.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Panais . . . . .                                     | 26.                     | 0. 52.                  | 6. 63.                    |                                                                                                                                                                                    |
| C U V E . . . . .                                    | 27.                     | 0. 93.                  | 6. 84.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Pomme-de-terre . . . . .                             | 28.                     | 1. 35.                  | 7. 03.                    | <div style="text-align: center;"> <i>H. M.</i><br/>           N. ● à 12. 99.         </div>                                                                                        |
| Immortelle . . . . .                                 | 29.                     | 1. 78.                  | 7. 21.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Potiron . . . . .                                    | 30.                     | 2. 21.                  | 7. 37.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Réscda . . . . .                                     | 1.                      | 2. 65.                  | 7. 55.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Â N E . . . . .                                      | 2.                      | 3. 10.                  | 7. 74.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Belle-de-nuit . . . . .                              | 3.                      | 3. 55.                  | 7. 93.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Citrouille . . . . .                                 | 4.                      | 4. 00.                  | 8. 17.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Sarrafin . . . . .                                   | 5.                      | 4. 45.                  | 8. 44.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Tournesol . . . . .                                  | 6.                      | 4. 89.                  | 8. 75.                    |                                                                                                                                                                                    |
| PRESSOIR . . . . .                                   | 7.                      | 5. 29.                  | 9. 11.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Chanvre . . . . .                                    | 8.                      | 5. 67.                  | 9. 53.                    | <div style="text-align: center;"> <i>H. M.</i><br/>           P. ☾ à 7. 05.         </div>                                                                                         |
| Pêche . . . . .                                      | 9.                      | 6. 00.                  | .....                     |                                                                                                                                                                                    |
| Navet . . . . .                                      | 10.                     | 6. 29.                  | 0. 01.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Amarillis . . . . .                                  | 11.                     | 6. 55.                  | 0. 52.                    |                                                                                                                                                                                    |
| B Œ U F . . . . .                                    | 12.                     | 6. 78.                  | 1. 05.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Aubergine . . . . .                                  | 13.                     | 7. 00.                  | 1. 59.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Piment . . . . .                                     | 14.                     | 7. 22.                  | 2. 14.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Tomate . . . . .                                     | 15.                     | 7. 44.                  | 2. 67.                    |                                                                                                                                                                                    |
| Orge . . . . .                                       | 16.                     | 7. 66.                  | 3. 29.                    |                                                                                                                                                                                    |
| TONNEAU . . . . .                                    | 17.                     | 7. 92.                  | 3. 70.                    |                                                                                                                                                                                    |

D 2



## UNE PERIPETIE DANS L'HISTOIRE POSTALE :

LES ÉLECTIONS DES SÉNATEURS, LE 28 SEPTEMBRE 1986

---

Si la désignation des délégués des conseils municipaux, effectuée le 7 septembre 1986, n'entraînait aucune mesure spéciale concernant le service postal proprement dit, les élections des sénateurs ont fait l'objet, de la part des P.T.T., d'une circulaire du 19 Août 1986, traitant des "élections pour le renouvellement partiel du Sénat".

Oh, bien sûr, il n'a pas été émis de timbre, aucun timbre à date spécial n'a été utilisé, et pourtant les élections laisseront une certaine trace dans la philatélie.

En premier lieu, citons la circulaire : "un pli contenant une carte d'électeur et une lettre de convocation est adressée à chaque membre du collège électoral par le Commissaire de la République. Cet envoi est affranchi, au dépôt, au tarif spécial des imprimés électoraux, soit pour chaque objet 0,21 par 50 grammes ou fraction de 50 grammes".

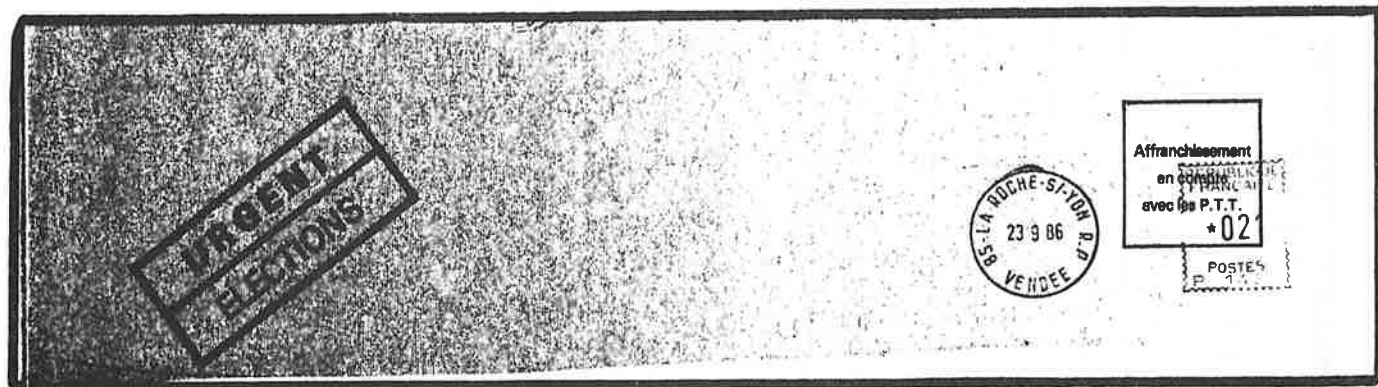
Ces envois pouvaient être recommandés, les frais restant à la charge de la préfecture.

En second lieu, "une commission de propagande est instituée au chef-lieu de chaque département, trois semaines au moins avant la date des élections.... Elle est chargée, en particulier, d'adresser à tous les membres du Collège électoral du département, titulaires ou suppléants, sous une même enveloppe fermée, quatre jours au plus tard avant le scrutin, une circulaire accompagnée d'un bulletin de vote de chaque candidat ou de chaque liste de candidats".

"Les plis expédiés par la commission de propagande sont admis en affranchissement en compte avec les P.T.T. Ils sont traités et acheminés comme des plis de 1ère catégorie.

En conséquence, les enveloppes appelées à contenir la propagande doivent comporter toutes les indications nécessaires à leur identification, c'est-à-dire les mentions "URGENT-ELECTIONS" et "AFFRANCHISSEMENTS EN COMPTE AVEC LES P.T.T."

Ce sont donc un peu des plis officiels.



Enfin "les imprimés qui ne seront pas envoyés par les soins de la mission de propagande devront être affranchis au tarif normal des objets de leur catégorie : lettres, pli non urgent (éventuellement en nombre), journaux et écrits périodiques":

3,70 de 20 à 50 Grs

5,40 plus de 50 grs

# JETONS, NOUS AUSSI, UN REGARD SUR LA PRESSE PHILATELIQUE FRANCAISE

*L'un de nos anciens jeunes et actuellement amicaliste, Pascal Rabier, a eu depuis deux mois les honneurs de toute la presse philatélique française. Quoi d'étonnant puisque les compliments décernés visaient un ouvrage intitulé :*

*"REGARD SUR LA PRESSE PHILATELIQUE FRANCAISE"*

*Notre ami a rédigé cet important travail à titre de mémoire couronnant l'obtention d'un diplôme d'Etudes Supérieures. Un exemplaire est déjà déposé à la bibliothèque de l'Amicale.*

*Le second tome recense toutes les publications philatéliques à vocation commerciale offerte depuis 1864, date du premier journal philatélique français. A ce titre il abonde en curiosités.*

*Mais le tome I - organisation, fonction, audience - se lit presque comme un roman, tant il renferme de détails savoureux ou plaisants, sur l'histoire de la presse philatélique, sa philosophie, ou encore la vie présente des journaux que nous connaissons souvent si mal.*

*Des exemples ?*

*... la philosophie de la collection :*

*"Philatélie" de juin 1970 citait une phrase de Walpole : "Le vrai sens de la vie est de s'intéresser à une chose profondément, et à mille autres choses suffisamment".*

*... des orientations :*

*"La presse philatélique des associations peut se développer dans l'avenir en s'orientant dans deux directions. D'une part, l'utilisation du micro-ordinateur avec un logiciel de traitement de texte permettra de résoudre de nombreux problèmes de fabrication de bulletin de sociétés et de coût. D'autre part, la naissance des télévisions locales, le potentiel des radios locales devraient inciter les associations à s'engager dans une stratégie de communications philatélique multi-médias.*

*... une analyse des diverses catégories de philatélistes :*

*"Au préalable, nous distinguons trois catégories parmi les philatélistes (mot employé dans un sens général) :*

*+ "l'amateur de timbres-poste"*

*Il n'adhère à aucune société philatélique. Isolé, l'amateur de timbres-poste ne lit pas la presse spécialisée. Il consulte éventuellement la chronique philatélique d'un quotidien ou d'un magazine. Acheteur des nouveautés françaises, il ne s'intéresse pas aux expositions philatéliques. Mais il pose fréquemment la question : "Combien vaut-il (le timbre-poste)" et "boursicote"; achète pour revendre.*

*+ "le collectionneur de timbres-poste"*

*Il collecte, ramasse les timbres mais ne construit rien. "Le collectionneur de timbres-poste" est membre d'une association philatélique, mais vient rarement aux réunions. Il lit peu la presse philatélique, s'intéresse aux nouvelles émissions de France et "bouche" les cases vides de ses albums. A cette fin, il se jette sur les carnets de circulations de timbres et consulte les catalogues de cotation. Il se déplace peu aux manifestations philatéliques. "Le collectionneur" critique souvent les dirigeants, mais il ne prend aucune responsabilité.*

*.../...*

+ "le philatéliste pur"

.../...

Il est amoureux de la vignette postale et admire la beauté du timbre. Membre actif d'une société philatélique, il participe pleinement à la vie de l'association. Il développe sa culture philatélique générale à travers la lecture de la presse et de la littérature philatéliques. Parfois il écrit des articles dans le bulletin de la société ou adresse des communications. Disponible serviable, désintéressé, il acquiert des pièces philatéliques pour sa propre satisfaction personnelle et cultive ainsi son plaisir qu'il fait partager à d'autres. Il construit une collection et participe aux expositions".

... l'analyse comparative de la structure de quatre grands titres :

*Il faut bien lire les pages 102 à 116 qui dissèquent sur six mois les quatre grandes revues philatéliques françaises. L'auteur ne craint pas de mentionner les forces et faiblesses de chacune.*

... l'histoire de la presse philatélique française :

*Si le tome II est entièrement consacré aux multiples revues parues depuis 120 ans, le tome I donne déjà des détails souvent inédits et surprenants.*

... les émissions philatéliques à la télévision :

*Voir à ce sujet les pages 40 à 42.*

... l'utilisation du minitel

*voir page 43*

... et le bulletin de l'Amicale Philatélique Yonnaise, souvent cité :

*Nos lecteurs locaux seront bien étonnés de voir notre Bulletin rangé parmi les bons ou très bons périodiques philatéliques.*

*Si c'est leur avis à eux, ils le cachent bien soigneusement !*

---

*En définitive, consultez cet ouvrage. Il est très facile à lire et une fois qu'on a mis le nez dedans, on ne le lâche plus.*

*Il vous apprendra beaucoup de détails... ou d'idées qui font réfléchir.*

*Un grand bravo à notre savant collègue dont le talent reconnu rejaillit -un peu- sur l'A.P.Y. toute entière.*

E.M.

\*\*\*\*\*

## LES CARNETS OUVERTS DU 2,20 Fr. LIBERTE

Ces carnets sont en vente depuis le 3 novembre dans tous les guichets des Recettes Principales et des Points-Philatélie. Ces feuilles sont d'authentiques carnets constitués par un bloc de 2 rangées de 5 timbres entre deux marges blanches. Les bords supérieurs des timbres du haut et les bords inférieurs des timbres du bas sont coupés au massicot.

Une couverture de papier blanc porte à l'extérieur les inscriptions usuelles de service et à l'intérieur un numéro en caractères informatiques.

Les carnets sont présentés en liasses de 100 numérotés de 100 à 001.

Une liasse sur cinq est datée, mais certaines ne comptent que la moitié de la date et le fin du fin est de retrouver les deux moitiés de la date.

Ce tirage ne comporte pas de repères électroniques.

Un tel carnet constitue une nouveauté qu'il convient de ne pas négliger.



# L'AUREUS

COMPTOIR VENDÉEN  
DES MÉTAUX PRÉCIEUX



## ACHAT-VENTE OR~ARGENT



DISCRÉTION  
ASSURÉE  
Visite à domicile



DU DÉBRIS AU LINGOT  
BILLETS ANCIENS - PIÈCES DÉMONÉTISÉES  
Paiement comptant

---

9, place du Marché - 85000 LA ROCHE-SUR-YON - Tél. 51.62.75.39  
Ouvert du Mardi au Samedi (de 9 h à 19 h)



**voyages  
hible**

48 Rue de Verdun 51.36.23.84 LA ROCHE S/ YON

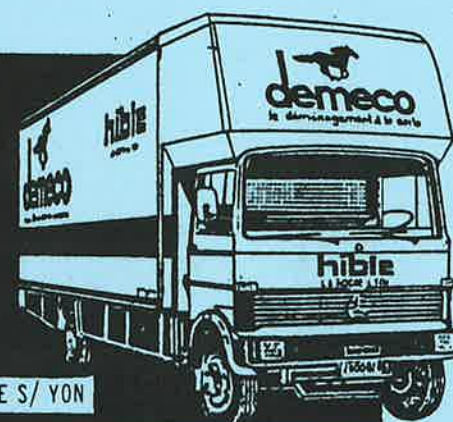
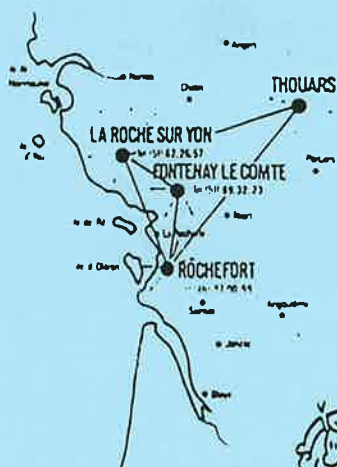
CIRCUITS TOURISTIQUES - SÉJOURS - VACANCES (Billets et Réservations)

Le déménagement à la carte

**hible**

GARDE-MEUBLES - TRANSPORTS

48, rue de Verdun Tel. 51.36.23.84 LA ROCHE S/ YON

CARPENTIER R.

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

LA ROCHE-SUR-YON  
Tél. (51) 62.26.57  
Boulevard de l'Industrie  
Telex 700849 - B.P. 133  
85000 La Roche-sur-Yon Cedex

ROCHEFORT-SUR-MER  
Tél. 46.87.00.99  
32, avenue Wilson  
Telex 792171 - B.P. 283  
17312 Rochefort-sur-mer Cedex

FONTENAY-LE-COMTE  
Tél. 51.69.32.23  
Allée R.-Guillemet  
Telex 711415 - B.P. 163  
85203 Fontenay-le comte Cedex